

geoportail-urbanisme

Kit gestionnaires de SUP

**à destination des responsables de l'alimentation des servitudes
d'utilité publique sur le géoportail de l'urbanisme**

Version 2025

Sommaire

0. Points clés à retenir
1. Présentation du GPU
2. Cadre réglementaire
3. Acteurs responsables et comptes utilisateurs
4. Préparation des données à verser – guide pratique
5. Outils d'aide à la production de données CNIG
6. Alimentation et mise à jour des données du GPU
7. Consultation des données SUP sur le GPU
8. Ressources et contacts utiles
9. Glossaire

0

Points clés à retenir

Présentation du GPU – à retenir

geoportail-urbanisme

▪ Votre guichet unique

Le GPU est le **point d'entrée unique pour l'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique (SUP) sur l'ensemble du territoire français.**

▪ Toute la réglementation

On y retrouve les documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, cartes communales, plans de sauvegarde et de mise en valeur...) et les SUP, publiés par leurs autorités compétentes.

▪ Décoder l'urbanisme pour mieux décider

Il permet d'**identifier rapidement l'ensemble des règles d'urbanisme applicables à un terrain.** De nombreux cas d'usage autour du droit des sols, de la gestion des risques, de la maîtrise de l'artificialisation, etc. peuvent ensuite s'appuyer sur ses données et services.

▪ Des données fiables

On y trouve des **pièces écrites** (règlements des documents d'urbanisme, actes instituant les SUP), des **cartes interactives** mais aussi des **données géographiques** de qualité à télécharger librement.

Cadre réglementaire – à retenir

geoportail-urbanisme



Le GPU est le **portail national pour l'accès dématérialisé aux servitudes d'utilité publique**.



Pour être opposable aux demandes d'autorisation d'occupation du sol, une SUP doit être annexée au document d'urbanisme **ou avoir été publiée sur le GPU** dans les délais fixés par le code de l'urbanisme.



Comparée à l'annexion aux documents d'urbanisme, la publication sur le GPU permet au gestionnaire de la SUP de **garantir son opposabilité de façon autonome**.



Une **soixantaine de catégories de SUP** sont concernées par la publication sur le GPU => [voir la nomenclature SUP](#)



Chaque catégorie est détaillée dans une **fiche SUP** rappelant le cadre réglementaire, les principes de numérisation et de publication, les acteurs, les règles de numérisation, et de diffusion, le bureau métier, etc. => [voir les fiches SUP](#)

Acteurs responsables et comptes utilisateurs – à retenir

geoportail-urbanisme



En tant que gestionnaire ou bénéficiaire d'une SUP, vous êtes désigné responsable de sa publication sur le GPU, ou **autorité compétente (AC)**.



Pour gagner du temps lors de la demande, **fournissez tous les éléments nécessaires à votre administrateur** : mail, SIREN de votre entité, identité du contact, catégorie(s) de SUP, description du territoire de compétence (son code INSEE ou SIREN).



Pour obtenir votre compte utilisateur et vos droits d'alimentation sur le GPU, vous devez **contacter votre administrateur local (AL)** référent, selon votre catégorie de SUP et votre territoire de compétence (local, national, non administratif) => [voir le tableau des AC/AL par catégorie](#)



Si vous souhaitez faire intervenir un prestataire dans le processus d'alimentation, pensez à recourir à une **délégation de droits** !

Préparation des données – à retenir

geoportail-urbanisme



Les données à publier sur le GPU doivent respecter le **standard SUP** élaboré et maintenu par le CNIG. Les versions applicables sont disponibles [sur la page Manuels](#).



Les SUP doivent être versées par « **lot géographique** », sur votre territoire de compétence (voir les règles spécifiques pour les gestionnaires nationaux).



Chaque lot contient les **PDF des actes** instituant les SUP, les **données géographiques** décrivant les objets générant les SUP (**générateurs**) et les zones sur lesquelles elles s'appliquent (**assiettes**), des informations sémantiques sur la **servitude** et des **métadonnées** précisant la source et la qualité de ces données.



Les fiches SUP précisent les **actes à fournir** et les **règles de numérisation à respecter** par catégorie, c'est-à-dire la correspondance avec vos objets métier => [voir les fiches](#)



Tous ces éléments doivent respecter des règles de nommage, d'arborescence, de structure (liste des informations obligatoire à fournir et dans quel format), de valeurs autorisées, etc. Ce cadre est détaillé dans le standard CNIG SUP.



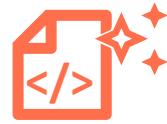
Le respect de ces règles sera vérifié avant intégration par le **validateur du GPU**. Il est donc primordial de les respecter. Des outils et supports sont disponibles pour vous accompagner, mais un minimum de compétences en données numériques et géographiques est requis.

Outils d'aide à la production – à retenir

geoportail-urbanisme



Le GT CNIG met à votre disposition des **fichiers modèles** prêts à l'emploi pour la production des données SUP => [voir les gabarits du standard SUP](#)



Un **générateur de métadonnées** est disponible sur le GPU pour préparer vos fiches de métadonnées => [Accès à l'outil](#)



Un **outil de validation** est disponible pour tous sur le GPU, pour tester la conformité de vos données aux standards CNIG, indépendamment de l'alimentation du GPU => [Accès au validateur \(requiert une inscription au service\)](#)



Pour comprendre le comportement du validateur, vous pouvez consulter directement les **modèles de validation implémentés** dans le GPU, pour chaque standard => [page Standard](#)



Des **manuels utilisateurs et des vidéos tutoriel** sont disponibles sur le GPU pour vous aider à prendre en main ces outils => [page Aide dédiée](#)



Des **formations en e-learning** sont disponibles pour vous accompagner dans la production des données => [page Formation](#)



Le GT CNIG maintient un **guide des outils libres** pour préparer la publication de vos données d'urbanisme sur le GPU, notamment pour la compression des pièces écrites => [Gitbook du GT CNIG](#)

Alimentation et mise à jour – à retenir

geoportail-urbanisme

Le processus de publication sur le GPU comporte **4 grandes étapes** :

Téléversement : dépôt des données par l'autorité compétente ou son délégué

Validation : vérification automatique de la conformité des données au standard CNIG par le validateur du GPU (si les données ne sont pas conformes, il faudra les corriger puis retéléverser)

Prévisualisation : consultation et vérification visuelle des données sur la carte interactive du GPU en « conditions réelles », par l'autorité compétente et son délégué le cas échéant

Publication : mise à disposition des données à l'ensemble des utilisateurs du GPU, uniquement réalisable par l'autorité compétente



En cas d'erreur, il est possible de **dépublier les données**, mais cela n'est pas nécessaire pour les mettre à jour, car il y a un système de **remplacement automatique** sur le GPU (basé sur la catégorie de SUP, le territoire et le SIREN du gestionnaire).



Toute modification des SUP (création, modification, abrogation) devra faire l'objet d'une **mise à jour des données** et une republication de l'ensemble du lot qui la contient.



Le GPU **conserve 3 versions archives maximum** d'un lot de SUP, en vous laissant la possibilité de télécharger les données plus anciennes pendant 7 jours avant leur suppression.



Pour les gestionnaires nationaux, une fonctionnalité **d'alimentation automatique** est possible, par le biais du moissonnage par le GPU d'un service de diffusion de données (flux ATOM ou WFS) à votre charge et respectant le format imposé par le GPU et le standard CNIG.

Consultation des données – à retenir

geoportail-urbanisme



En tant qu'autorité compétente, vous disposez de **raccourcis pour consulter et télécharger vos documents depuis votre espace Documents**.



Ouverts à tous les utilisateurs du GPU, **plusieurs outils de recherche** sont disponibles pour s'adapter aux différents besoins :

- Recherche de carte, de document, de données
- Recherche par adresse, parcelle ou territoire géographique/administratif
- Pour consulter ou télécharger



Configurez la carte au préalable est essentiel pour vous assurer une expérience de lecture simplifiée : choisissez d'abord les couches et le fond de plan à afficher et assurez-vous d'être à la bonne échelle pour voir les données SUP !



La consultation des informations d'urbanisme publiées sur le GPU peut se faire à trois niveaux de détail : au point cliqué, à la parcelle ou bien sur un territoire communal.



Un **suivi statistiques** du nombre d'actes publiés par catégorie est disponible => [Statistiques](#)



Le GPU diffuse ses données via des **services en réseau**, pour permettre leur intégration et l'automatisation de leur interrogation dans des logiciels et services tiers. Pour plus d'informations => [menu Services](#)



Des règles spécifiques s'appliquent pour certaines catégories de SUP dites « protégées », **lorsqu'elles sont soumises à des restrictions de diffusion** => [cf paragraphe dédié dans les fiches SUP](#)

Assistance utilisateurs – à retenir

geoportail-urbanisme



Des **manuels utilisateurs** et **des vidéos tutoriel** sont disponibles sur le GPU pour vous aider à prendre en main ses outils => [page Aide dédiée](#)



Des **formations** à destination des collectivités / autorités compétentes sont disponibles en e-learning via le CNFPT => [page Formation](#)



En tant qu'Autorité compétente, vous pouvez **contacter votre Administrateur référent** pour obtenir un support technique ou méthodologique sur l'utilisation du GPU et la préparation des données en vue du versement.



Les **questions** relatives au standard CNIG SUP peuvent être adressées directement au groupe de travail concerné => [via le Github dédié](#)



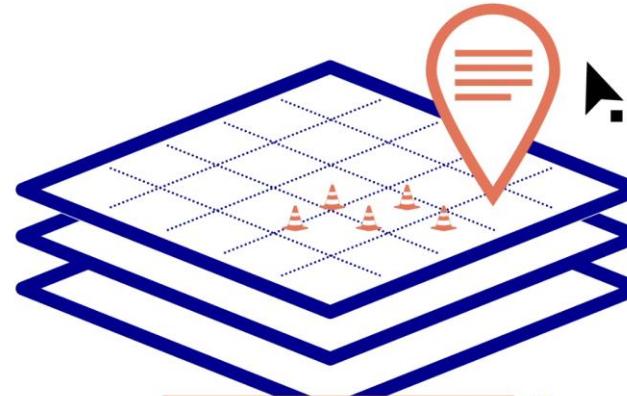
Les **adresses de contact** de vos administrateurs référents sont indiquées
=> [dans le formulaire de contact](#)
=> [dans la rubrique Contacts et liens utiles](#)

1

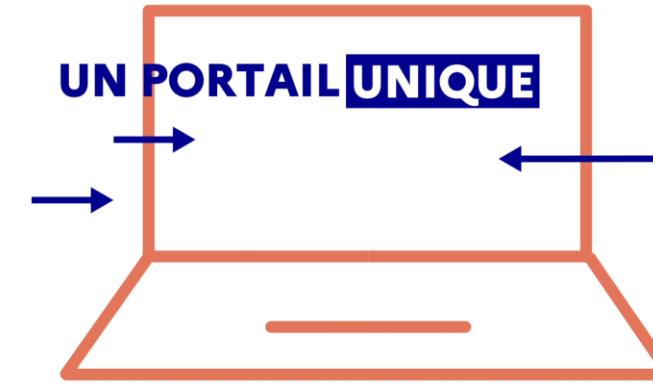
Présentation du GPU

De quoi parle-t-on ?

**GÉOPORTAIL DE
L'URBANISME**



RENDE ACCESSIBLE À TOUS,



**SUR TOUT LE TERRITOIRE
NATIONAL,**

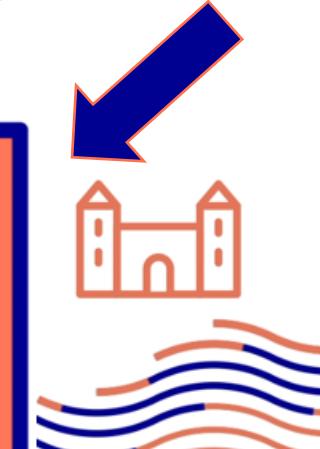


**L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS**

Qu'est-ce qu'on y trouve ?



+ communes au

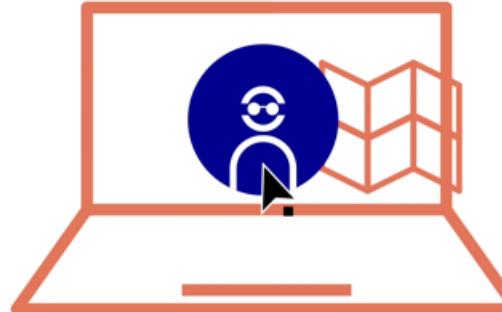


Qui publie ces documents sur le GPU ?

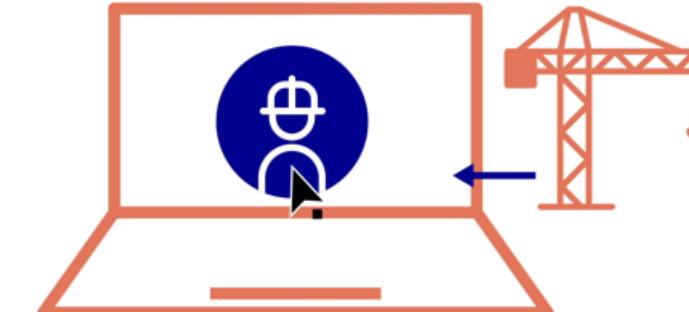


A qui ça sert ?

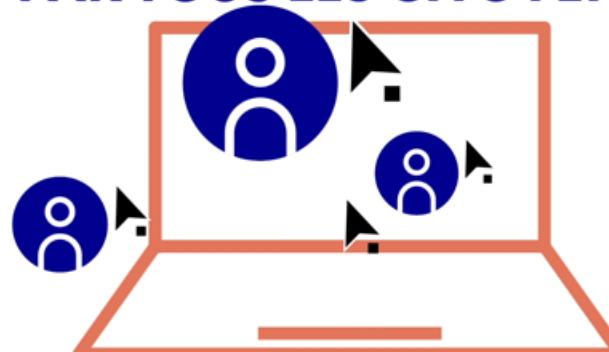
**LES PROFESSIONNELS
DE L'URBANISME,**



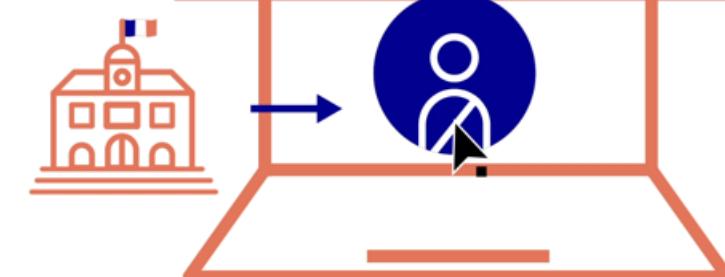
**LES PROFESSIONNELS
DE LA CONSTRUCTION,**



**IL EST CONSULTABLE
PAR TOUS LES CITOYENS,**

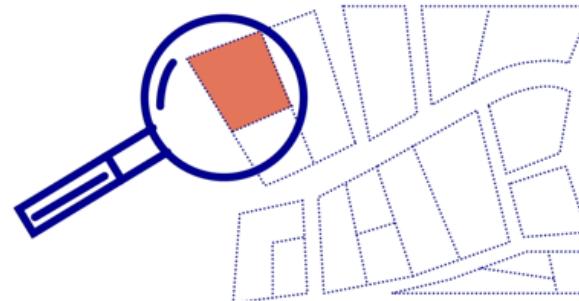


**LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET
LES SERVICES DE L'ÉTAT.**

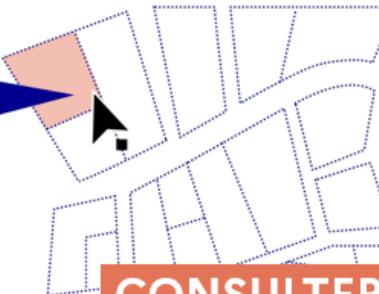


Pour quoi faire ?

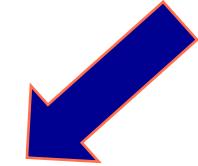
LOCALISER UN TERRAIN,



**CONNAITRE LES
PRESCRIPTIONS D'URBANISME**



**ET LES SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE
QUI S'Y APPLIQUENT,**



**PRENDRE CONNAISSANCE
DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT
SUR SA COMMUNE.**



**CONSULTER ET
TÉLÉCHARGER
DES DONNÉES LIBRES
D'ACCÈS ET GRATUITES.**



Les cas d'usages identifiés

Encadrer les demandes de permis de construire

Analyser l'aménagement du territoire

Simuler l'urbanisation

Recenser et qualifier les risques (naturels et technologiques)

Appui aux politiques publiques

Faciliter la mise en commun des données (directives européennes)

2

Cadre réglementaire

Cadre réglementaire

■ Géoportal de l'urbanisme (GPU)

Code de l'urbanisme - Article L133-1 Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 -art. 243 (V)

Le portail national de l'urbanisme est, pour l'ensemble du territoire, le site national pour l'accès dématérialisé, à partir d'un point d'entrée unique, aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique, ainsi qu'aux cartes de préfiguration définies aux articles L. 121-22-3 et L. 121-22-7, transmis à l'Etat selon les modalités définies aux articles L. 133-2 et L. 133-3.

■ Catégories de SUP concernées

La liste des différentes catégories (une soixantaine) est annexée au livre 1^{er} « réglementation de l'urbanisme » de la partie R du code d l'urbanisme et consultable à l'adresse suivante :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000050498288

Cette liste est reprise dans la nomenclature des SUP consultable sur le GPU => disponible ici

Cadre réglementaire

■ Annexion des SUP aux PLU et cartes communales

Articles L. 151-43 et L. 161-1 du code de l'urbanisme

Les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales comportent en annexe les SUP affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat.

■ Procédure de mise à jour des annexes des PLU ou des cartes communales

Articles R. 153-18 et R. 163-8 du code de l'urbanisme

Le maire ou le président de l'EPCI compétent doit procéder à la mise à jour de son document d'urbanisme en modifiant le contenu des annexes de son document d'urbanisme.

Une mise à jour des annexes est donc nécessaire en cas d'institution, de modification ou d'abrogation de SUP.

Cadre réglementaire

- **La publication dans le GPU : une obligation de transmission à l'Etat s'imposant aux gestionnaires**

Article L.133-3 du code de l'urbanisme

« Tout gestionnaire d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat transmet à l'Etat, sous format électronique en vue de son insertion dans le portail national de l'urbanisme, la servitude dont il assure la gestion. L'insertion de ces servitudes dans le portail national de l'urbanisme ne doit pas porter atteinte à la conduite de la politique extérieure de la France, à la sécurité publique ou à la défense nationale... »

Cadre réglementaire

■ **La publication dans le GPU** : permet une opposabilité des SUP aux ADS

Articles L. 152-7 et L. 162.1 du code de l'urbanisme

Les SUP doivent être annexées aux documents d'urbanisme ou publiées sur le GPU pour être opposables aux demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire,...).

=> Avantages pour le gestionnaire de SUP :

- Maitrise du processus de publication/mise à jour et donc des délais d'opposabilité
- Baisse des sollicitations par les utilisateurs qui peuvent interroger directement les SUP sur le GPU
- Meilleure prise en compte de ces SUP dans les demandes d'autorisation d'occupation du sol, par l'exploitation directe des données dans les outils d'ADS

Cadre réglementaire

- Conséquences du défaut d'annexion/publication des SUP dans les délais prévus par le code de l'urbanisme

Articles L.152-7 et L.162-1 du code de l'urbanisme)

Inopposabilité des SUP aux demandes d'autorisation d'occupation du sol

Remarque: Les SUP continuent de produire leurs effets juridiques quant aux obligations de faire ou non qu'elles entraînent vis-à-vis des propriétaires.

Cadre réglementaire

- Les « fiches SUP » décrivent, par catégorie :
 - les fondements juridiques
 - les restrictions de diffusion à appliquer sur les données
 - les acteurs en charge de la numérisation et de la publication
 - la liste des actes à déposer sur le GPU
 - La traduction métier des informations attendues par le standard CNIG, qui régit le dépôt des données sur le GPU
 - le contact du bureau métier référent
- Elles sont établies et "validées" par le bureau de la législation de l'urbanisme de la DHUP (UP4) en charge des SUP en concertation avec le bureau référent métier en charge de la réglementation instituant la SUP.
- Toutes les fiches ne sont pas encore disponibles : suivez les actualités pour être informé de leur parution !

Cadre réglementaire

■ Restrictions de diffusion des SUP dites « protégées »

Catégories soumises à une ou plusieurs restrictions de diffusion, instituées lorsque la diffusion totale de la SUP risquerait de porter atteinte à la conduite de la politique extérieure de la France, à la sécurité publique ou à la défense nationale.

Restrictions définies dans le paragraphe 1.4 de chaque fiche SUP [=> voir les fiches](#)

■ Ex. extrait fiche SUP I1

1.4.1 Restrictions de diffusion applicables aux SUP I1 « sensibles » au sens de la circulaire du 22 juillet 2009

La circulaire BSEI n° 09-128 du 22 juillet 2009 relative à la diffusion et protection des données cartographiques relatives aux canalisations de transport (gaz combustibles, hydrocarbures liquides ou liquéfiés, produits chimiques) distingue les données cartographiques sensibles des données ordinaires.

Concernant les données sensibles, les restrictions de diffusion sont les suivantes :

- Les données relatives à cette catégorie ne sont pas téléchargeables et aucune donnée ne sera diffusée sous forme vectorielle (les données ne pourront être consultées qu'au format image).

- Les données relatives à cette catégorie ne peuvent être consultées à une échelle plus précise que le 1/25 000 ème, correspondant à niveau de zoom supérieur à 14.

- Les géométries des générateurs, dont la localisation précise est sensible, ne seront pas transmises au GPU et seules les assiettes des zones SUP1 seront transmises.

3

Acteurs responsables et comptes utilisateurs

Acteurs de l'alimentation du GPU

geoportail-urbanisme

	Prestataire	Délégataire	Autorité compétente	Administrateur local	Administrateur National
Qui ?	Tout utilisateur <i>Agence d'urbanisme, bureau d'études, services techniques de collectivité, grand public.</i>	Prestataire désigné par une autorité compétente comme son délégué <i>Agence d'urbanisme, bureau d'étude, etc.</i>	Autorité responsable du document <i>Communes, EPCI, gestionnaire de réseaux, etc.</i>	Services déconcentrés de l'Etat <i>DREAL, DDT</i>	Services responsables du GPU <i>IGN, DHUP</i>
Quels droits ?	<ul style="list-style-type: none">Prend part à la production des données pour le GPUPossède un compte indépendant pour utiliser les outils d'aide à la production	<ul style="list-style-type: none">Dépose des documents sur le GPU pour le compte d'une autorité compétente, qui reste seule responsable de sa publication	<ul style="list-style-type: none">Possède des droits sur un type de document (PLU, SCoT, SUP, etc) et un territoire donné (INSEE/SIREN, dép, région)Publie les documents dont elle est responsable sur le GPU	<ul style="list-style-type: none">Gère les comptes utilisateurs « Autorités compétentes » de son territoireAttribue les droits de publication sur son territoireEst le relai de l'AN en local	<ul style="list-style-type: none">Gère le GPU et assure son fonctionnement techniqueFournit les accès et le support nécessaire aux responsables de l'administration locale du GPUEndosse le rôle d'AL pour les gestionnaires de SUP nationaux

En tant que **gestionnaire** et/ou **bénéficiaire** d'une catégorie de SUP, vous êtes identifié comme **responsable de sa publication** dans le GPU : vous êtes donc **Autorité compétente**. Vous pouvez faire accompagner d'un **prestataire** pour la numérisation et le versement (hors publication) de vos données sur le GPU, selon votre volonté. Votre **administrateur local** vous est associé en fonction de votre territoire de compétence (maillage administratif d'échelon supérieur). En cas de compétence sur l'ensemble du territoire, vous serez mis en contact direct avec **l'administration nationale**.

Responsables par catégorie de SUP

- Les fiches SUP désignent les acteurs responsables de l'alimentation (Autorités compétentes ou AC) et de l'administration des comptes (Administrateur local ou AL) pour chaque catégorie de SUP.
- Ces informations sont regroupées pour simplifier leur consultation dans le [tableau des AC/AL de SUP](#).

Tableau des administrateurs et des autorités compétentes en fonction des catégories de servitudes d'utilité publique			
DGALN/DHUP/UP4 (bureau de la législation de l'urbanisme)			MAJ: 27/06/2025
Code	Nom de la servitude	Administrateur local ou national	Autorités compétentes
A1	Servitudes de protection des bois et des forêts relevant du régime forestier à Mayotte		
A2	Servitudes de passage des conduites d'irrigation	DREAL du siège du concessionnaire ou de l'établissement public concerné	Collectivités territoriales, établissements publics ou concessionnaires de services publics
		DDT(M) si le gestionnaire de la SUP est une collectivité infra départementale	
A3	Servitudes de passage des engins mécaniques et de dépôt pour l'entretien des canaux d'irrigation et de certains émissaires d'assainissement	DDT(M)	Gestionnaires des canaux d'irrigation et des émissaires d'assainissement

Services de VNF

Obtenir son compte Autorité compétente

Cas général: AC sur un territoire local correspondant à un maillage administratif (commune, EPCI portant la compétence urbanisme, département, région)

- Prenez contact avec l'Administrateur Local désigné selon
 - votre catégorie de SUP => cf slide précédente
 - votre territoire => les contacts des référents GPU en DDT(M)/D(R)EAL sont [disponibles ici](#)
- Fournissez les informations requises pour la création du compte
 - Adresse mail (pour l'authentification et la notification des outils du GPU)
 - Identité des acteurs responsables du compte (nominatif dans la mesure du possible, possibilité de créer plusieurs comptes si besoin)
 - Identifiant gestionnaire = code SIREN de votre entité
 - Emprise du territoire sur lequel vous êtes compétents (codes INSEE/SIREN des territoires concernés)
- **Dans l'intervalle, ne créez pas d'autre compte sur le GPU avec ce mail !**

Obtenir son compte Autorité compétente

Cas particulier : AC sur un maillage non administratif

- Vous êtes concernés si votre territoire de compétence, c'est-à-dire celui sur lequel vous êtes responsable de l'alimentation du GPU, ne correspond pas à l'un des maillages suivants : commune, EPCI à fiscalité propre, département, région, territoire national (France hexagonale avec ou sans outre-mer) *Ex. Pour les SUP PM7, les gestionnaires peuvent être les Syndicats de gestion de l'eau et leur territoire de compétence n'est pas associé à un maillage administratif susceptible de recevoir un document d'urbanisme. Il fait donc l'objet d'un statut particulier dans le GPU.*
- Lors de la prise de contact avec votre administrateur local (cf. cas classique) précisez bien cette spécificité et décrivez votre territoire de compétence (liste des codes INSEE/SIREN des territoires englobés)
- Avant de pouvoir vous attribuer vos droits de publication, votre administrateur local devra faire une demande de création du maillage associé à votre territoire de compétence auprès de l'Administrateur national (via son formulaire de contact habituel, rubrique Maillages).

Obtenir son compte Autorité compétente

Cas particulier : AC sur une catégorie de SUP ajoutée récemment

- Si vous êtes désigné autorité compétente sur une catégorie de SUP ajoutée récemment dans le GPU, ou bien si les acteurs responsables pour cette catégorie ont été redéfinis récemment, il peut arriver que votre Administrateur Local n'ait pas encore ses propres droits d'administration sur cette catégorie.
- Dans ce cas, il doit en faire la demande au préalable après de l'Administrateur National (via son formulaire de contact habituel, rubrique Comptes utilisateurs).

Obtenir son compte Autorité compétente

Cas particulier : gestionnaires nationaux

- Vous êtes concernés si vous (entité unique) êtes responsable de l'alimentation d'une catégorie de SUP sur l'ensemble du territoire national (France hexagonale avec ou sans outre-mer)
- Dans ce cas, seul l'Administrateur National (IGN) pourra vous attribuer les comptes et droits nécessaires
- Prenez contact avec le bureau métier DHUP/UP4 pour valider votre statut de responsable, qui transmettra la demande à l'IGN
- Pour gagner du temps, fournissez les informations requises pour la création du compte (cf slide précédente)

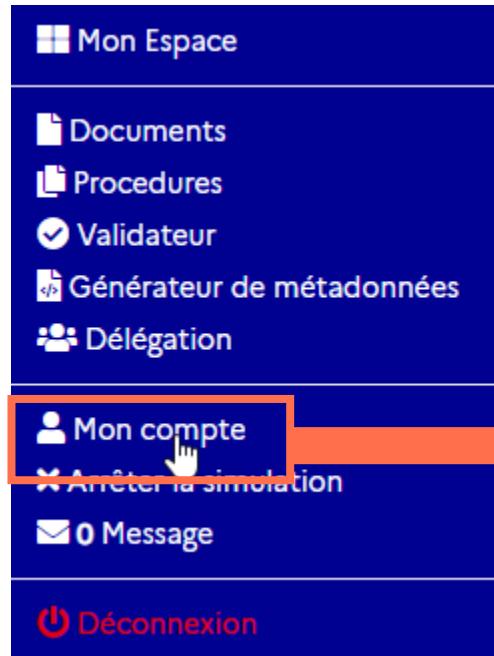
Obtenir son compte Autorité compétente

Réception de vos informations de connexion

Dans tous les cas, vous serez informé de l'ouverture de votre compte :

- 1^{er} mail avec vos informations de connexion (login, mot de passe temporaire, lien d'activation) =>**suivez bien cette étape obligatoire pour disposer d'un compte fonctionnel !**
- 2^{ème} mail informant de l'obtention de vos droits de publication => **pensez à les vérifier pour éviter les problèmes ultérieurs !** (voir slide suivante)

Vérification de vos droits de publication



Droits du profil « autorité compétente »

- Type(s) de gestionnaire
- Gestionnaire de servitudes d'utilité publique

Maillage(s)
géographique(s)

SYNDICAT MIXTE COEUR DU PERCHE (200068435)

ici le code de votre territoire de
compétence (INSEE ou SIREN)

Catégorie(s) de SUP
gérée(s)

PM7

Identifiant(s) de
gestionnaire de SUP
géré(s)

200068435

ici le SIREN de votre entité

*Ex. Vous devez avoir les
droits de publication
sur les SUP + catégorie
ex. PM7*

Ces 2 éléments doivent
être présents
+ correctement renseignés
= cohérents avec le
nommage du dossier que
vous allez déposer (voir
plus loin)

Authentification sur le GPU

- Une fois votre compte créé et activé, vous retrouverez la connexion au GPU dans le menu du site.



The image shows the geoportail-urbanisme website. On the left, the French Republic logo and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' are visible. The main header 'geoportail-urbanisme' is in blue and orange. The navigation bar includes 'A propos', 'Cartographie', 'Recherche avancée', 'Services', 'Aide', 'Statistiques', and a 'Connexion / Inscription' button. A mouse cursor is hovering over the 'Connexion / Inscription' button. To the right, a zoomed-in view of the 'CONNEXION AU SERVICE' form is shown. It has fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a checked 'Conserver mes informations de connexion' checkbox, and a large orange 'Se connecter' button.

- En cas de difficulté (ex. login ou mot de passe oublié), **utilisez les fonctionnalités disponibles sous la brique de connexion.**
- En cas de réel blocage, vous pouvez contacter votre administrateur local qui a la possibilité de vous renvoyer **un nouveau lien d'activation** pour reprendre la configuration de votre authentification.

Délégation de droits à un prestataire

- Si vous souhaitez vous appuyer sur un prestataire pour la numérisation et la standardisation de vos données SUP, nous vous encourageons à :
 - Intégrer une **exigence de conformité au standard CNIG dans le cahier des charges** de la prestation (c'est-à-dire un rapport conforme délivré par le validateur du GPU – voir plus loin)
 - **Le responsabiliser jusqu'au téléversement des données sur le GPU**, ce qui vous permettra de gagner du temps si cette étape présente des difficultés techniques liées aux données elles-mêmes (ex. erreurs de géométrie)
- Pour cela, vous aurez la possibilité de **déléguer tout ou partie de vos droits d'alimentation** à un prestataire désigné :
 - Dans votre compte utilisateurs, rubrique Délégation
 - Retrouver votre prestataire grâce à son nom d'utilisateur
 - Choisissez les droits (type de document, territoire) à lui déléguer
- Il sera alors notifié par mail de ses nouveaux droits et pourra alors déposer les données correspondantes sur le GPU.
- Vous pourrez les consulter dans la carte interactive avant de confirmer la **publication, dont vous garder toujours la responsabilité** !

4

Préparation des données à verser – guide pratique

Guide pratique – Standard CNIG SUP

Qu'est-ce que c'est ?

- Un cadre pour produire des données homogènes
- Un modèle détaillé pour faciliter la compréhension et la réexploitation des données par des utilisateurs ou des outils
- **Son usage est imposé pour publier sur le GPU**
- Il est commun à toutes les Servitudes d'Utilité Publique, donc assez générique
- Il est maintenu par un GT constitué d'utilisateurs et de producteur
- **Il évolue au fil du temps**, pour mieux prendre en compte les besoins des utilisateurs et les contraintes des producteurs

Guide pratique – Standard CNIG SUP

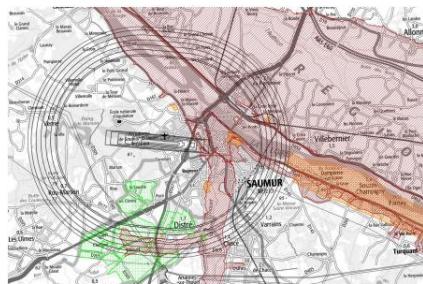
■ Qu'est-ce que c'est ?



Cerema

Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



Standard CNIG

v2016b (rev. août 2024)

Un PDF décrivant

5.3.3 Stockage et dénomination des données géographiques

Au sein du sous-répertoire « Données_géographiques », l'organisation des séries de données des SUP est la suivante :

<CATEGORY>_ACTE_SUP
<CATEGORY>_GESTIONNAIRE_SUP
<CATEGORY>_SERVITUDE
<CATEGORY>_SERVITUDE_ACTE_SUP
<CATEGORY>_GENERATEUR_SUP_(P/L/S) (P: génératrice ponctuel, L: linéaire, S: surfacique)
<CATEGORY>_ASSIETTE_SUP_(L/S) (L : linéaire, S : surfacique)

Données_géographiques

- PM1_ACTE_SUP
- PM1_ASSIETTE_SUP_S
- PM1_GENERATEUR_SUP_S
- PM1_GESTIONNAIRE_SUP
- PM1_SERVITUDE
- PM1_SERVITUDE_ACTE_SUP

Dénomination des SUP, génératrices et assiettes

Se reporter au §4.1.3 Règles de nommage des objets.

Noter que le suffixe par défaut des assiettes _ass est remplacé par d'autres suffixes pour certaines catégories de servitude.

5.3.4 Stockage et dénomination des actes

Les arrêtés instituant les servitudes seront de préférence dématérialisés selon un mode éditable et seront livrés au format pdf. A défaut, ils seront scannés et également fournis au format pdf.

Les actes instituant les servitudes sont stockés dans le répertoire Actes

Dénomination des actes :

Les fichiers pdf correspondant aux actes sont nommés : <cat>_<radical>_(dateDecis)_act.pdf

Se reporter au §4.1.3 Règles de nommage des objets. Ex : PT1_ParisEtoile_act.pdf

Noter que l'ajout de la date d'acte est optionnel pour un acte unique. Ex : PT1_ParisEtoile_20131207_act.pdf mais il est obligatoire lorsqu'une servitude est instituée par plusieurs actes successifs.

5.3.5 Stockage et dénomination des règlements

Certaines catégories de servitudes (exemple : AC4bis, PM1, etc) associent un règlement à la servitude. Ces règlements seront de préférence dématérialisés selon un mode éditable et seront livrés au format pdf.

A défaut, ils seront scannés et également fournis au format pdf.

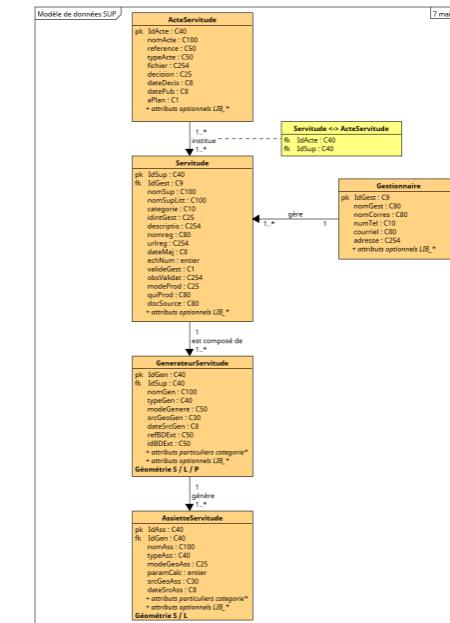
Les règlements de servitudes sont également stockés dans le répertoire Actes

Dénomination des règlements :

Les fichiers pdf correspondant aux règlements sont nommés : <cat>_<radical>_(dateDecis)_reg.pdf

l'arborescence et le nommage des fichiers à fournir,

4.2 Schéma conceptuel de données



4.3.5 Classe d'objets AssietteServitude

Nom de la classe :	AssietteServitude
Synonymes	Assiette de servitude d'utilité publique
Définition	L'assiette d'une servitude est la zone géographique à l'intérieur de laquelle s'applique la loi. Celle-ci peut être linéaire ou en 2D, soit en 3D (cas du dégagement en aéroports ou de protection des centres de transmission radioélectrique).
Regroupement	Précise la périphérie de protection, bande des 5 mètres, périmètre rapproché éloigné, côte de dégagement, ensemble constitué de parcelles cadastrales...
Critères de sélection	
Primitive graphique	La géométrie d'une assiette de servitude correspond à un objet directement supporté par la géométrie de la servitude.
Modélisation géométrique	Les assiettes des servitudes d'utilité publique sont modélisées par des objets simples. La diversité des sources servant à localiser et définir les assiettes oblige à consigner un minimum d'information sur la qualité géométrique de chaque objet géographique. Le cas échéant, deux attributs de traçabilité décrivent la qualité géométrique du support géographique sur lequel les assiettes ont été digitalisées.
	La géométrie des assiettes de SUP doit présenter un nombre raisonnable de points : des objets surfaciques de plus de 10 000 points doivent être simplifiés.

Nom de la table : <CATEGORY>_ASSIETTE_SUP_(L/S)

Definition : table contenant les assiettes linéaires / surfaciques liées aux servitudes de la catégorie CAT

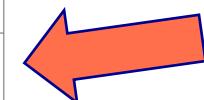
Géométrie : L = Linéaire S = Surface	Attributs	Définition	Occurrences	Type	Contraintes
idAss	Identifiant de l'assiette		Formaté suivant le §5.2	C40	Valeur vide interdite
idGen	Identifiant du générateur de l'assiette		Formaté suivant le §5.2	C40	Valeur vide interdite
nomAss	Nom abrégé de l'assiette, respectant les règles de nommage des SUP			C100	Valeur vide interdite
typeAss	Nature de l'assiette selon sa vocation principale et la catégorie de SUP	Enumération TypeAssiette	C40	Valeur vide interdite	
modeGeoAss	Description de la méthode utilisée pour générer la géométrie de l'assiette	Enumération ModeGeoAss	C25	Valeur vide interdite	
paramCalc	Valeur du paramètre ayant permis de calculer l'assiette lorsque celle-ci correspond à un objet tampon		Entier		Valeur vide possible Valeur non vide si le mode de génération n'est pas 'tampon' Valeur exprimée en mètre
srcGeoAss	Type de carte, de référentiel géographique utilisé ainsi que les sources de géoréférence lors de la digitalisation de la géométrie	Exemples : SCAN25 RGE Plan Cadastral etc..	C30	Valeur vide possible Valeur non vide si l'attribut modeGeoAss vaut 'Digitalisation' ou 'toute de coordonnées'	
dateSrcAss	Date d'actualité du référentiel utilisé lors du géoréférencement de l'objet. Il s'agit d'indiquer le millésime des données référentielles source.		C8	Valeur vide possible Valeur non vide si la sourceGeoAss est non vide, ou si modeGeoAss est « Liste de parcelles »	

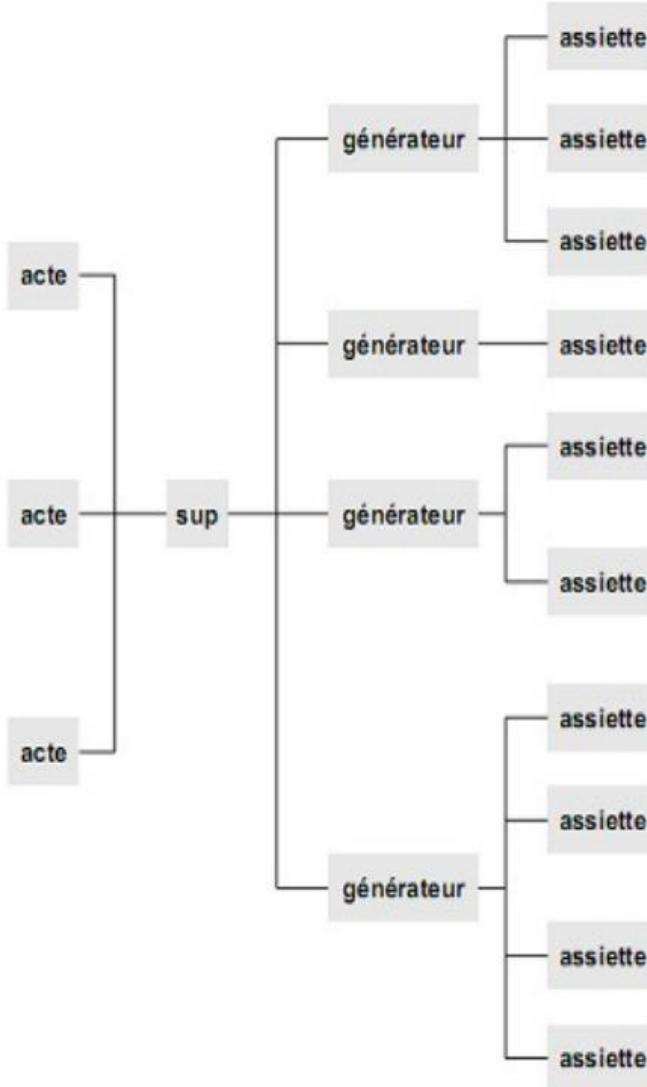
Guide pratique – Standard CNIG

Quelle version choisir ?

- La plus récente pour bénéficier des dernières évolutions réglementaires et techniques mais attention à la disponibilité sur le GPU :
- Avant de numériser, vérifiez le tableau des versions [disponible ici](#)

Type de document	Version du standard	Date d'approbation	Disponibilité sur le GPU
SUP	CNIG SUP v2013	décembre 2013	version supportée - obsolète
	CNIG SUP v2016	juillet 2016	plus applicable sur le GPU
	CNIG SUP v2016b	juin 2020	plus applicable sur le GPU
	CNIG SUP v2016b-2021	février 2021	plus applicable sur le GPU
	CNIG SUP v2016b-2022	avril 2022	plus applicable sur le GPU
	CNIG SUP v2016b-2023	août 2023	plus applicable sur le GPU
	CNIG SUP v2016b-2024-08	août 2024	version recommandée





Guide pratique – vocabulaire SUP

- **GESTIONNAIRE** : entité bénéficiaire et/ou gestionnaire de la SUP
- **SUP** : c'est l'objet métier Servitude d'Utilité Publique.
- **ACTE** : c'est le texte règlementaire à l'origine de la SUP (arrêté préfectoral, texte de loi, etc.). Une SUP peut être instituée par un ou plusieurs actes.
- **GENERATEUR** : c'est l'objet à l'origine de la SUP (ex. un monument historique, une voie ferrée, une canalisation, un PPR etc). Une SUP peut être composée d'un ou plusieurs générateurs.
- **ASSIETTE** : c'est l'emprise sur laquelle la SUP s'applique. Un générateur peut générer une ou plusieurs assiettes (ex. Un monument historique génère deux assiettes : enceinte du MH et périmètre des abords).

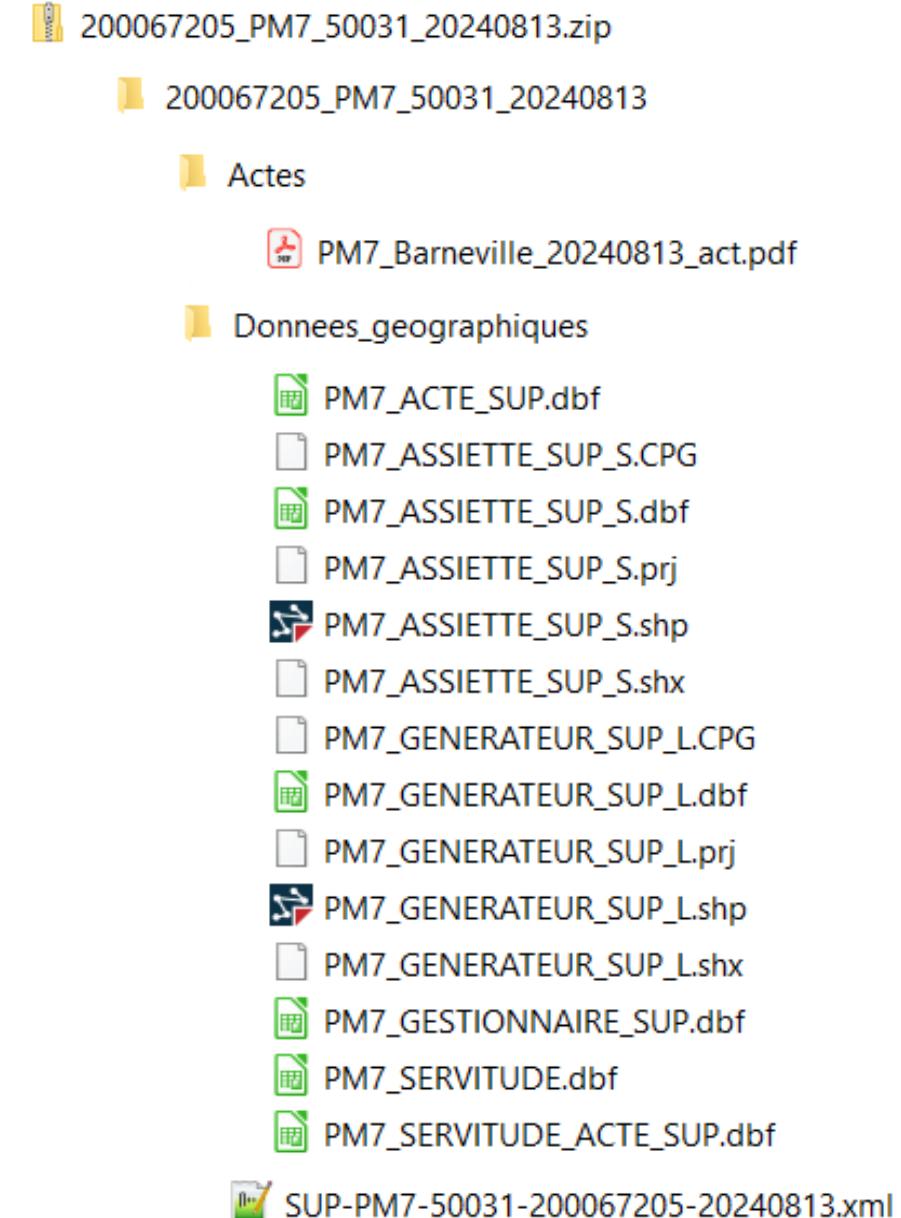
Guide pratique – Nommage et arborescence

- Nommage du dossier

<SIREN>_<categorie>_<codegeo>_<AAMMJJ>

Avec codegeo = INSEE ou SIREN

- Un dossier pour les actes
- Un dossier pour les données géographiques
- Une fiche de métadonnées



Guide pratique – Quel découpage géographique ?

- Les données SUP doivent être versées par « **lot géographique** » sur le GPU, c'est-à-dire que toutes les SUP d'une même zone géographique seront versées dans le même dossier.
 - **Cas général** : vous êtes gestionnaire d'une catégorie de servitudes sur un territoire local et administratif (commune, interco, département, région) => **vous verserez 1 lot de SUP sur votre territoire de compétence**
 - **Cas particulier des gestionnaires nationaux** : vous êtes gestionnaire sur l'ensemble du territoire national => **le découpage géographique à utiliser sera défini en concertation avec l'administrateur national**, en fonction du volume de vos données, de la fréquence de mise à jour envisagée et de la pertinence métier du découpage.

Guide pratique – Actes

- Définitions dans la fiche SUP cf § numérisation de l'acte => [Accès aux fiches](#)
- Plusieurs types d'actes peuvent être identifiés, selon la nature de la SUP
- **Important : la publication de l'acte instituant la SUP est obligatoire.**

2.4 Numérisation de l'acte

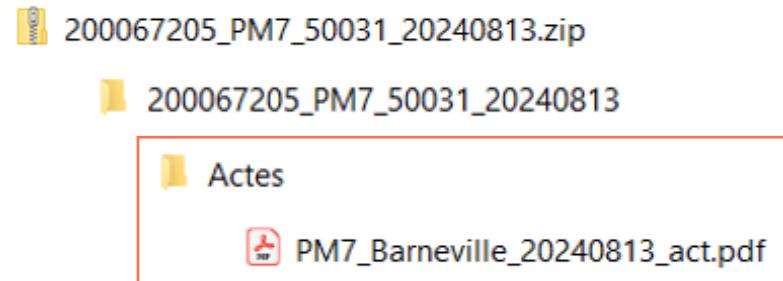
- Ex. pour les PM7

- Copie de l'arrêté préfectoral approuvant et instituant les servitudes ;
- Copie de la délibération de l'organe délibérant de l'autorité GEMAPI (l'EPCI à fiscalité propre territorialement compétent ou la commune non rattachée à un EPCI à fiscalité propre ou le syndicat mixte agissant par transfert de compétence d'EPCI à fiscalité propre membres) demandant l'institution de la servitude et expliquant précisément sa finalité ;
- Copie de la pièce du dossier désignant les ouvrages et les infrastructures bénéficiant de la SUP et les localisant sur un plan ;
- Plan des ouvrages.

Guide pratique – Actes

- Format de fichier :
 - Format PDF obligatoire
 - Dématérialisés depuis un format éditable (word->PDF) ou à défaut scanné avec compression
 - [Voir l'aide pour la préparation des PDF](#)
- Nommage du fichier : **<categorie>_<radical>_<dateDecis>_act.pdf**
avec Radical = nom littéral de la SUP et dateDecis = date de validation AAAAMMMJJ

■ Exemple



Guide pratique – Données géographiques

- Les correspondances métier des objets générateurs et assiettes de la SUP, et donc les règles à suivre pour les numériser, sont définies dans la fiche SUP => [Accès aux fiches](#)
- Ex. pour les SUP PM7

2.6 Numérisation du générateur et de l'assiette

Le générateur

L'ouvrage ou l'infrastructure constitue le générateur de la SUP. Il est de type linéaire ou ponctuel.

L'assiette

L'assiette de la SUP est un polygone correspondant aux contours des terrains d'assiette ou d'accès aux ouvrages.

L'assiette est de type surfacique : contour du périmètre défini par le plan de délimitation annexé à l'arrêté préfectoral instituant la servitude.

=> Données géographiques



— Générateur

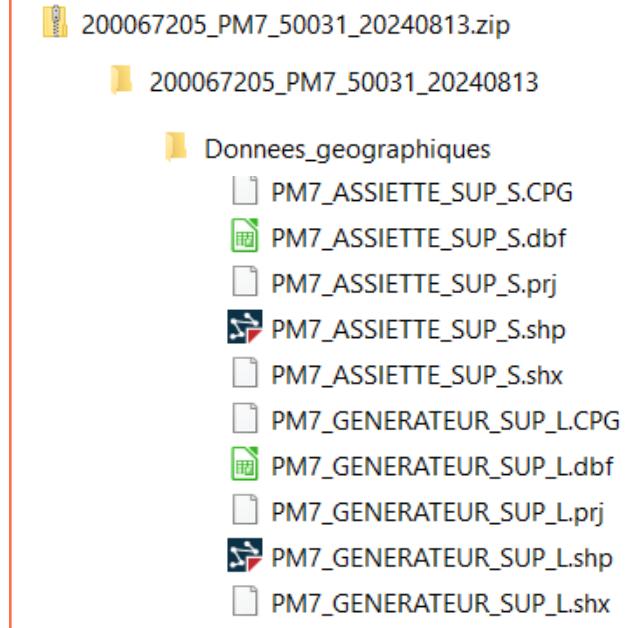
— Assiette

Guide pratique – Données géographiques

- Format de fichier accepté :
 - Shapefile ou TAB/Mapinfo pour les couches ASSIETTE/GENERATEUR
- Géométries attendues :
 - Générateur : point et/ou ligne et/ou polygone
 - Assiette : polygone*
- Partir de fichiers modèles (voir gabarits CNIG slide 56) permet de gagner du temps et de limiter les erreurs de structure
- Informations attributaires attendues : certaines sont spécifiques à la catégorie, ex. TYPEGEN et TYPEASS -> voir le §5.4 du standard

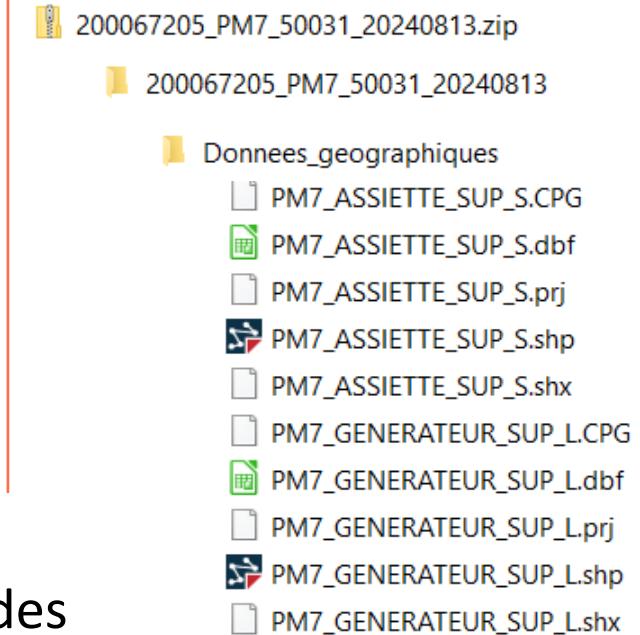
Code SUP	Générateur		Assiette	
	Géom.	TypeGenerateur	Géom.	TypeAssiette
PM7	P, L	Ouvrage anti inondation submersion	S	Zone de protection

(*) de manière générale, car zone sur laquelle s'applique la SUP. Seule la catégorie SUP EL7 peut aussi prendre la géométrie ligne



Guide pratique – Données géographiques

- Données source :
 - Données numériques géolocalisées = plan vectoriel
 - Numérisées selon le référentiel approprié : PCI Vecteur
 - Echelle de numérisation : parcelle cadastrale
 - Numérisation
 - Demande des outils SIG type Qgis, ArcGIS ou Mapinfo
 - Règles de validité et complexité de géométrie à respecter pour garantir la qualité des données du GPU et son exploitabilité par des services tiers (ex. applications AD'AU, ERIAL)
 - Cela nécessite donc quelques compétences en SIG/géomatique
- ⇒ **s'appuyer sur les supports de formation disponibles** (voir slide 67)
- ⇒ *faire appel éventuellement à un prestataire*



Guide pratique – Données géographiques

Cas des SUP protégées

- Pour ces catégories, des restrictions de diffusion sont appliquées côté GPU, mais une partie de la donnée reste consultable et il convient donc de la rendre diffusable **avant téléversement**.
- Ces **actions, à réaliser lors de la production des données** sont définies dans le paragraphe « restrictions de diffusion » de la fiche SUP correspondante.
- Exemples :
 - Utiliser un nom générique pour la SUP et les attributs de la table ASSIETTE_SUP_<P/L/S>
 - Caviarder l'acte PDF pour en masquer les informations sensibles
 - Utiliser une géométrie fictive, c'est-à-dire non conforme à la réalité, pour le générateur de la SUP, pour ne pas dévoiler sa forme et/ou sa localisation précise.

Guide pratique – Données tabulaires

- Format de fichier :
 - CSV ou DBF pour les tables
 - Encodage (UTF-8 ou Latin1 à déclarer dans la fiche de métadonnées)
- Méthode de création :
 - **(recommandé) Partir des fichiers gabarits du CNIG**
 - *Créer un shapefile dans un logiciel SIG puis ne garder que le dbf*
 - *Créer manuellement dans un tableur (Libre Office)*
- Informations attributaires attendues : cf modèle de données du standard CNIG

200067205_PM7_50031_20240813.zip

200067205_PM7_50031_20240813

Donnees_geographiques

PM7_ACTE_SUP.dbf

PM7_GESTIONNAIRE_SUP.dbf

PM7_SERVITUDE.dbf

PM7_SERVITUDE_ACTE_SUP.dbf

Nom de la table : <CATEGORY>.ACTE_SUP				
Définition : table contenant la liste des actes instituant une servitude d'utilité publique				
Géométrie : sans				
Attributs	Définition	Occurrences	Type	Contrainte
IdActe	Identifiant de l'acte	Formaté suivant le §5.2	C40	Valeur vide interdite
nomActe	Nom abrégé de l'acte, respectant les règles de nommage des SUP		C100	Valeur vide interdite Valeur respectant les règles de nommage définies au §4.1.3
reference	Référence de l'acte ayant créé ou modifié la servitude (numéro d'enregistrement dans le journal officiel, numéro d'arrêté préfectoral...)	(si elle est inconnue, remplir avec la valeur « inconnu »)	C50	Valeur vide interdite
typeActe	Description de la nature de l'acte	Énumération NatureActe	C50	Valeur vide interdite On se réfère au niveau. Exemple : ministériel pour interministériel Valeur par défaut : 'Non renseigné'
fichier	Nom ou référence du fichier contenant l'acte instituant la servitude. Ce fichier contient le cas échéant les plans annexés à l'acte		C254	Valeur vide interdite Valeur respectant les règles de nommage définies au §5.3.4

Guide pratique – Énumérations

Nom de la table : <CATEGORY>_ACTE_SUP

Définition : table contenant la liste des actes instituant une servitude d'utilité publique

Géométrie : sans

Attributs	Définition	Occurrences	Type	Contrainte
IdActe	Identifiant de l'acte	Formaté suivant le §5.2	C40	Valeur vide interdite
nomActe	Nom abrégé de l'acte, respectant les règles de nommage des SUP		C100	Valeur vide interdite Valeur respectant les règles de nommage définies au §4.1.3
reference	Référence de l'acte ayant créé ou modifié la servitude (numéro d'enregistrement dans le journal officiel, numéro d'arrêté préfectoral...)	(si elle est inconnue, remplir avec la valeur « inconnu »)	C50	Valeur vide interdite
typeActe	Description de la nature de l'acte	Énumération NatureActe	C50	Valeur vide interdite On se réfère au niveau. Exemple : ministériel pour interministériel Valeur par défaut : 'Non renseigné'

- Certains attributs imposent une liste de valeur autorisée

Type énuméré : natureActe
Définition : Nature de l'acte ayant générée la SUP
Valeur
Texte de loi
Décret en Conseil d'État
Décret Premier Ministre
Décret
Arrêté ministériel
Arrêté préfet de Région
Arrêté préfectoral
Arrêté de SUP
Arrêté municipal
Autre
Non renseigné

Guide pratique – Nommage et relations entre objets

- Dans chaque table, les objets sont distingués par un **identifiant unique**, qui doit respecter une règle de nommage. S'ils sont bien renseignés et maintenus, ces identifiants permettront de suivre un objet dans la base de données tout au long de sa vie (création, modification, suppression) et de créer des liens entre objets.
- Sur le GPU par exemple, les données SUP sont interrogées de manière cartographique, en regardant en premier lieu leur assiette. Pour permettre aux utilisateurs de retrouver les documents réglementaires associés à chaque servitude, il faut donc construire **un lien entre cette assiette et chaque acte correspondant**. Pour cela le standard prévoit un système de clés liées, en rappelant les identifiants des objets correspondants dans les autres tables.

Guide pratique – Identifiants uniques

- Gestionnaire : **idGest** = code SIREN (9 caractères) du gestionnaire
 - **130010325**
- Servitude : **idSup** = <catégorie>-<idGest>-<s> où <s> est un entier incrémenté
 - **PM7-130010325-65**
- Acte : **idActe** = <idSup>-<a> où <a> est un entier incrémenté
 - **PM7-130010325-65-2**
- Générateur : **idGen** = <idSup>-<g> où <g> est un entier incrémenté
 - **PM7-130010325-65-1**
- Assiette : **idAss** = <idGen>-<a> où <a> est un entier incrémenté
 - **PM7-130010325-65-1-1**

Guide pratique – Relations entre objets

!\! Plusieurs actes

Attributs	Définition	Occurrences	Type
IdSup	Identifiant de la SUP		
IdActe	Identifiant de l'acte instituant la SUP	Formaté suivant le §5.2	

Attributs	Définition	Occurrences	Type
IdActe	Identifiant de l'acte	Formaté suivant le §5.2	C40
nomActe	Nom abrégé de l'acte, respectant les règles de nommage des SUP		C100

Nom de la table : <CATEGORY>_GESTIONNAIRE_SUP				
Définition : table contenant la liste de gestionnaires de servitude d'utilité publique				
Géométrie : sans				
Attributs	Définition	Occurrences	Type	Contraintes
IdGest	Identifiant du gestionnaire	Formaté suivant le §5.2	C9	Valeur vide interdite
		Préfixé de son acronyme		

Nom de la table : <CATEGORY>_SERVITUDE				
Définition : table contenant la liste des servitudes d'utilité publique				
Géométrie : sans				
Attributs	Définition	Occurrences	Type	Contraintes
IdSup	Identifiant de la SUP	Formaté suivant le §5.2	C40	Valeur vide interdite
IdGest	Identifiant du gestionnaire de la SUP		C9	Valeur vide interdite
				Valeur vide interdite

Nom de la table : <CATEGORY>_GENERATEUR_SUP_(P/L/S)				
Définition : table contenant les générateurs ponctuels / linéaires / surfaciques liés aux servitudes				
Géométrie : P = ponctuel L = Linéaire S = Surfacique				
Attributs	Définition	Occurrences	Type	
IdGen	Identifiant du générateur			
IdSup	Identifiant de la SUP	Formaté suivant le §5.2		

Nom de la table : <CATEGORY>_ASSIETTE_SUP_(L/S)				
Définition : table contenant les assiettes linéaires / surfaciques liées aux servitudes de la SUP				
Géométrie : L = Linéaire S = Surfacique				
Attributs	Définition	Occurrences	Type	
IdAss	Identifiant de l'assiette			
IdGen	Identifiant du générateur de l'assiette	Formaté suivant le §5.2		
nomAss	Nom abrégé de l'assiette, respectant les règles de nommage des SUP			

Guide pratique – nommage des objets

Nommage des objets

- Acte : **nomActe** = <cat>_<radical>_<dateDecis>_act
- Servitude : **nomSup** = <cat>_<radical>_sup
- Générateur : **nomGen** = <cat>_<radical>_gen
- Assiette : **nomAss** = <cat>_<radical>_ass

Cas générateurs multiples :

Nom des générateurs	Nom des assiettes
<cat>_<radical>_gen	<cat>_<radical>_ass
<cat>_<radical>_gen1	<cat>_<radical>_gen1_ass
<cat>_<radical>_gen2	<cat>_<radical>_gen2_ass

Cas assiettes multiples : des suffixes permettent de distinguer les objets

AC1	P-L-S	Monument	S	Périmètre des abords	<u>_abor</u>
			S	Monument historique	<u>_mh</u>
AC2	S	Site	S	Enceinte du site	<u>_ass</u>

Guide pratique – règlements de SUP (nouveauté)

- Depuis la version d'août 2024, le standard CNIG SUP intègre la possibilité d'ajouter les **règlements des servitudes**. Pour cela :
 - Ajouter les informations nécessaires dans la table SERVITUDE : soit le nom du règlement si vous versez le PDF, soit l'URL d'accès au fichier distant

Nom de la table : <CATEGORY>_SERVITUDE				
Définition : table contenant la liste des servitudes d'utilité publique				
Géométrie : sans				
Attributs	Définition	Occurrences	Type	Contraintes
nomreg	Nom du fichier pdf contenant le règlement de la servitude		C100	Valeur vide autorisée
urlreg	Lien d'accès au fichier pdf contenant le règlement de la servitude		C254	Valeur respectant les règles de nommage définies au §4.1.3

- Ajouter les règlements PDF dans le dossier Actes, en respectant le nommage suivant : <cat>_<radical>_{dateDecis} reg.pdf (avec dateDecis AAAAMMJJ)

Guide pratique - Métadonnées

- Les métadonnées sont des informations qui décrivent la donnée.
- On peut citer par exemple :
 - Le nom de la donnée
 - Le nom et le contact de son producteur
 - Le référentiel qui a servi à sa saisie, avec sa date et sa précision
 - Les spécifications de son format
- **Elles se présentent souvent sous la forme d'un fichier XML, où chaque balise renseigne l'une de ces informations.**
- Généralement, ces balises répondent à des normes, pour assurer l'interopérabilité de ces données et dans le cas du GPU permettre de **configurer la validation** notamment : version du standard, encodage et système de référence utilisés.
- Ce langage peut accessible des néophytes ne doit pas vous inquiéter ! **Un formulaire de création simplifiée des métadonnées est disponible sur le GPU.**

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<gmd:MD_Metadata>
  <gmd:fileIdentifier>
    <gco:CharacterString>fr-000077443-plu20180909</gco:CharacterString>
  </gmd:fileIdentifier>
  <gmd:language>
    <qmd:LanguageCode codeList="http://www.loc.gov/standards/iso639-2/" codeListValue="fre">fre</qmd:LanguageCode>
  </gmd:language>
  <gmd:referenceSystemInfo>
    <gmd:MD_ReferenceSystem>
      <gmd:referenceSystemIdentifier>
        <gmd:RS_Identifier>
          <gmd:code>
            <gmx:Anchor xlink:href="http://www.opengis.net/def/crs/EPSG/0/2154">EPSG:2154</gmx:Anchor>
          </gmd:code>
        </gmd:RS_Identifier>
      </gmd:referenceSystemIdentifier>
    </gmd:MD_ReferenceSystem>
  </gmd:referenceSystemInfo>
</gmd:MD_Metadata>
```

Guide pratique - Métadonnées

- Elles concernent l'ensemble du lot de SUP, et doivent donc être généralisées si ces informations varient pour vos différentes SUP. *Le standard CNIG SUP prévoit aussi des attributs (source, échelle de numérisation) dans les couches géographiques, qui peuvent être renseignés différemment pour chaque objet.*
- Ces informations seront consultables par tous les utilisateurs du GPU, dans les détails de chaque lot de SUP.

CONTENU DE LA FICHE DE MÉTADONNÉES

Mot(s) Clé(s)	Usage des sols - PM1 - 013 - 130010135
Généalogie	Servitude d'utilité publique numérisée conformément aux prescriptions nationales du CNIG du 01/07/2016. Ce lot de données produit en 2024, a été produit (enveloppé) à partir des zones réglementées par les Plans de Prévention des Risques Naturels en vigueur dans le département. Depuis l'instauration en 2023 de limites de complexité des géométries, deux tampons successifs (+10 m et -10 m) sont appliqués pour simplifier les géométries.

CONTACTS

Responsable(s) de la donnée	Organisme : Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône Téléphone : Aucun Courriel : ddtm-geoportail-urbanisme@bouches-du-rhone.gouv.fr
Contact(s) sur la fiche descriptive	Organisme : Aucun Téléphone : +33 4 91 28 40 40 Courriel : ddtm-sig@bouches-du-rhone.gouv.fr

- Il est essentiel de fournir des **informations de contact valables et pérennes**, pour que les utilisateurs puissent vous signaler une éventuelle erreur dans les données ou bien demander plus d'informations en vue d'appliquer correctement ces réglementations.

!\\ Pour les SUP protégées en particulier, c'est le seul moyen dont disposent les utilisateurs pour obtenir cette donnée, parfois essentielle pour répondre à une mission de service public.

5

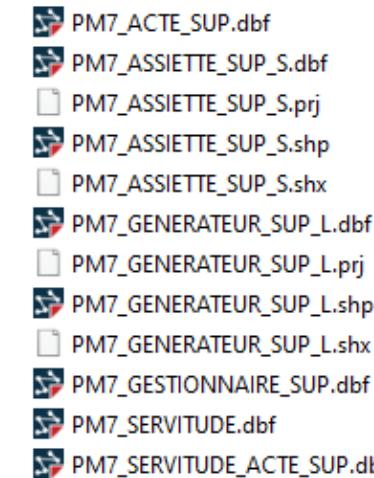
Outils d'aide à la production de données CNIG

Outil – Gabarits de données

- Les gabarits sont des fichiers vides, dont la structure est déjà conforme au standard.
- Le CNIG les met à votre disposition [sur son Github](#), pour vous aider à créer plus rapidement vos données SUP.

- Exemple d'actions restantes avec le template PM7

- SIREN_PM7_MAILLAGE_DATE => A renommer dans votre cas
 - Actes => Mettre ici les PDF
 - Donnees_geographiques



Boîtes vides avec structure attendue
=> Géométries à numériser +
informations attributaires à saisir

=> Ajouter ici la fiche de métadonnées issue du générateur



[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

Outil – Générateur de métadonnées

- [Accessible ici](#), il vous permet de créer votre fiche de métadonnées, conforme aux CSMD en vigueur.
- Il se présente sous la forme d'un **formulaire**, dont la plupart des champs se remplissent automatiquement à partir du nom de votre document.
- La fiche ainsi créée peut ensuite être **exportée au format XML**, pour intégration dans le document à publier sur le GPU.

Intitulé de la ressource
Servitude d'Utilité Publique (SUP) de la catégorie PM7 - BARNEVILLE-CARTERET - 200067205

Accès public restreint (dans le cadre d'une SUP protégée)

* Nom de document
200067205_PM7_50031_20240813

* File identifier
SUP-PM7-50031-200067205-20240813

* Titre
Servitude d'Utilité Publique (SUP) de la catégorie PM7 - BARNEVILLE-CARTERET - 200067205

* Résumé
Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, elles sont instituées, par un ou plusieurs actes, au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics, ou de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général. La collecte et la conservation des servitudes d'utilité publique sont une mission régaliennes de l'Etat qui doit les porter à la connaissance des collectivités territoriales afin que celles-ci les annexent à leur document d'urbanisme. Les servitudes d'utilité publique concernées sont celles définies par les articles L. 126-1 et R. 126-1 du code de l'urbanisme et leurs annexes.

* Date de dernière révision
13/08/2024

* Spécifications
Choisir une valeur

Outil – Générateur de métadonnées

▪ Informations à fournir

La version du standard CNIG utilisée

* Spécifications

CNIG SUP v2016

Le format des données géographiques

* Format

Choisir une valeur



ESRI Shapefile

MAPINFO

Le référentiel utilisé pour la numérisation

* Référentiel Cadastral

Choisir une valeur



PCI Vecteur

BD Parcellaire

RPCU

Référentiel local

Le contact responsable de la donnée + éventuellement producteur si prestataire

* Point de contact

* Nom de l'organisation

Nom de l'organisation

* Email

Email



[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

Outil – Validateur CNIG GPU

- Accessible à tous les utilisateurs disposant d'un compte sur le GPU (y compris les prestataires) depuis votre espace connecté
- Permet de vérifier la conformité de vos données (zip) aux exigences du standard CNIG

[Accueil](#) > [Mon espace](#)

MON ESPACE

MON COMPTE
jpresta - jennifer.benchetrit@ign.fr
Prestataire
IGN
[Modifier mes infos](#)

VALIDATEUR DE DOCUMENTS
Valider la conformité d'un document sans le publier.
[Valider un document](#)

GÉNÉRATEUR DE MÉTADONNÉES
Vous pouvez générer ou modifier ici une fiche de métadonnée lié à un document.
[Générer une fiche](#)

Outil – Validateur CNIG GPU

Accueil > Mon espace > Validateur CNIG

VALIDATEUR CNIG



Vérifier la conformité de vos documents au standard CNIG.

Importez vos données (.zip) pour évaluer leur conformité et générer un rapport de (non)conformité.

Attention, les rapports de conformité sont conservés sur le Géoportail de l'Urbanisme pendant 3 mois. Au-delà, les rapports sont supprimés et ne sont plus accessibles.

TESTER UN DOSSIER

AIDE

PLU,PLUi,CC,POS

PSMV

SUP

♦ Nom

17438_CC_20190108

VALIDATEUR CNIG



Vérifier la conformité de vos documents au standard CNIG.

Importez vos données (.zip) pour évaluer leur conformité et générer un rapport de (non)

Attention, les rapports de conformité sont conservés sur le Géoportail de l'Urbanisme pendant 3 mois. Au-delà, les rapports sont supprimés et ne sont plus accessibles.

Rapport
CNIG



* Choix d'un dossier à Téléverser (Maximum 5Go)

Aucun fichier choisi

200067205_PM7_50031_20240813.zip

Envoi du fichier en cours...

Outil – Validateur CNIG GPU

Résultat de la validation						<u>Accès au rapport de conformité</u>
◆ Nom	◆ Emprise géographique	▲ Vérifié le	◆ Statut	◆ Standard	Rapport CNIG	
110068012_PM7_045_2020 0326	LOIRET	25/11/2024 à 13:32	Valide	cnig_SUP_PM7_2016		
110068012_PM7_45_20200 326	LOIRET	15/10/2024 à 14:46	Valide	cnig_SUP_PM7_2016		
110068012_PM7_45_20200 326	LOIRET	15/10/2024 à 10:23	Non valide	cnig_SUP_PM7_2016		A corriger avant de pouvoir publier !
110068012_PM7_45_20200 326	LOIRET	15/10/2024 à 10:23	Non validable	cnig_SUP_PM7_2016		

↳ Conservation 3 mois du rapport



[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

Outil – Rapport de conformité

- Il liste les résultats des contrôles et vous guide dans les corrections nécessaires. Il est organisé en plusieurs parties : d'abord les en-têtes

Rappel du document concerné

Rappel du standard utilisé

RAPPORT



Le rapport suivant dresse la synthèse des tests de conformité de vos données au standard CNIG. Il décrit les éventuels écarts aux spécifications de ce standard ainsi que les potentielles erreurs rédhibitoires pour une mise en ligne de ces données sur le Géoportail de l'Urbanisme. Le présent document décrit également l'état des données sur le site, et peut, en tant que tel, faire office de certificat de mise en ligne des données sur le Géoportail de l'Urbanisme. Pour plus d'informations sur les messages d'erreur et d'avertissements du validateur, rendez-vous sur la [FAQ](#). Les avertissements (en jaune) ne sont pas bloquants et n'empêchent pas la publication du document. En revanche, toutes les erreurs (en rouge) doivent être corrigées pour que le document puisse être publié.

[Export PDF](#) [Export CSV](#) [Export GeoJSON](#)

Informations sur la donnée

Identification du document

Nom du document : 110068012_PM7_045_20200326

Emprise géographique : LOIRET

Demande de validation effectuée le 25/11/2024 à 13h32 par :

Compte : AC

Organisme : test

Numéro SIRET : non renseigné

Paramètres de validation

Les paramètres suivants ont été utilisés pour la validation à partir des informations de la fiche de métadonnées.
S'ils sont incorrects, merci de la corriger et de procéder à un nouveau téléchargement.

- Document testé: 110068012_PM7_045_20200326
- Projection des données: EPSG:2154
- Standard utilisé: cnig_SUP_PM7_2016

Le document '110068012_PM7_045_20200326' est valide

=> Rappel de l'état global

Outil – Rapport de conformité

- Puis par type de contrôles
 - Sur les fichiers présents
 - Sur les métadonnées
 - Sur la structure des données
 - Sur les valeurs des données
- Trois niveaux d'alerte

Couleur = niveau d'erreur

Erreur

À corriger avant
publication

Avertissement

N'empêche pas la
publication sur le GPU

Information

Vérification générale

#	Type	Modèle	Fichier	Message	Aide
1	Avertissement	cnig_SUP_PM7_2016	110068012_PM7_45_20200326/	Le code de territoire '45' est invalide dans le nom de dossier.	?
2	Erreur	cnig_SUP_PM7_2016 > SERVITUDE_ACTE_SUP > IDACTE	110068012_PM7_45_20200326/	La référence SERVITUDE_ACTE_SUP.IDACTE n'est pas validée. Le champ ACTE_SUP.IDACTE ne prend pas la valeur 'PM7:110068012-2-1'.	?

Export GeoJSON

Vérification des métadonnées

✓ Aucun message de cette nature

Vous pouvez éditer et rendre conforme votre fiche de métadonnées en utilisant le [générateur de métadonnées du GPU](#).

Vérification du modèle des tables

#	Type	Modèle	Table	Message	Aide
1	Avertissement	cnig_SUP_PM7_2016 > PM7_GENERATEUR_SUP_P	Donnees_geographiques/PM7_GENERATEUR_SUP_Pdbf	L'attribut 'CODE_ALEA' n'est pas prévu dans le standard.	?
2	Avertissement	cnig_SUP_PM7_2016 > PM7_GENERATEUR_SUP_P	Donnees_geographiques/PM7_GENERATEUR_SUP_Pdbf	L'attribut 'ID_GASPAR' n'est pas prévu dans le standard.	?

Vérification du contenu des tables

#	Type	Modèle	Table	Champ	Identifiant	Message	Aide
1	Information	cnig_SUP_PM7_2016 > GESTIONNAIRE_SUP > ADRESSE	Donnees_geographiques/PM7_GESTIONNAIRE_SUP.dbf	ADRESSE	1	La valeur ('Cité administrative de Coligny 131 rue du Faubourg Bannier 45000 Orléans') sera remplacée par ('Cité administrative de Coligny 131 rue du Faubourg Bannier 45000 Orléans') pour l'intégration des données.	?

Message décrivant l'erreur

Pour identifier la donnée concernée

Des
fiches
d'aide

Outil – Rapport de conformité

Des fiches d'aide pour vous guider dans la correction des erreurs :

- Explication des causes courantes de l'erreur
- Des pistes de résolution à suivre
- Pour mieux comprendre, le lien vers le modèle d'implémentation du standard dans le GPU, c'est-à-dire la traduction informatique de ses exigences
- En cas de difficulté, le lien vers le formulaire de contact du support (et de votre Admin Local)

Aide du validateur

×

Généralités

- Code d'erreur : CNIG_SUP_BAD_TERRITORY_CODE
- Niveau de gravité : Avertissement

Explication

Ceci se produit lorsque le code département utilisé dans le nommage de l'archive CNIG est mal encodé.

NB : Le standard CNIG SUP 2016 impose désormais un code département sur 3 caractères comme par exemple "088".

Piste(s) de résolution

- Corriger le code du département dans le nom de dossier ("88" devient "088")
- Contrôler et corriger au besoin la fiche de métadonnée pour assurer la cohérence entre la valeur du mot clé EMPIRE et le maillage déclaré dans le nom de l'archive.

[Standard CNIG cnig_SUP_PM7_2016](#)

[Formulaire de contact](#)

Outil – Rapport de conformité

Modèle d'implémentation GPU [Accessibles ici](#)

PM7_GENERATEUR_SUP_P

Nom	Description	Type	Taille	Valeur requise?	Valeurs possibles	Expression régulière
MODEGENERE	Description du moyen utilisé pour obtenir la géométrie du générateur	String	50	NON	Digitalisation Duplication Liste de coordonnées Géométrie fictive	
IDSUP	Identifiant de la SUP	String	40	OUI		<CATEGORY>-<IDGEST>-<ENTIER>
WKT	Géométrie associée			OUI		
TYPEGEN		String	40	OUI	Ouvrage anti inondation submersion	

Vous y retrouver les **règles** de nommage, de présence des informations obligatoires, les valeurs autorisées pour chaque attribut ou les **modèles** que leur valeur doit respecter (expression régulière) etc.

Focus – Contrôles sur les géométrie

- Les géométries des SUP publiées sur le GPU sont directement exploitées par des outils informatiques, pour les afficher sur une carte en ligne ou alimenter des rapports dans des applicatifs tiers (ex. AD'AU, ERRIAL, etc.)
=> il faut donc qu'elles soient **valides** (cf normes de géométrie) mais aussi **optimisées** (complexité limitée) pour que les requêtes informatiques ne durent pas trop longtemps !
- Pour cela, le validateur réalise des contrôles et va générer :
 - **Erreur bloquante** si la géométrie n'est pas valide (norme OGC)
 - **Erreur bloquante** si la géométrie est trop complexe (seuils de nombre de points, parties, trous non respectés)
 - **Avertissement** si la géométrie est considérée très complexe (seuils d'alerte)

Focus – Contrôles sur les géométrie

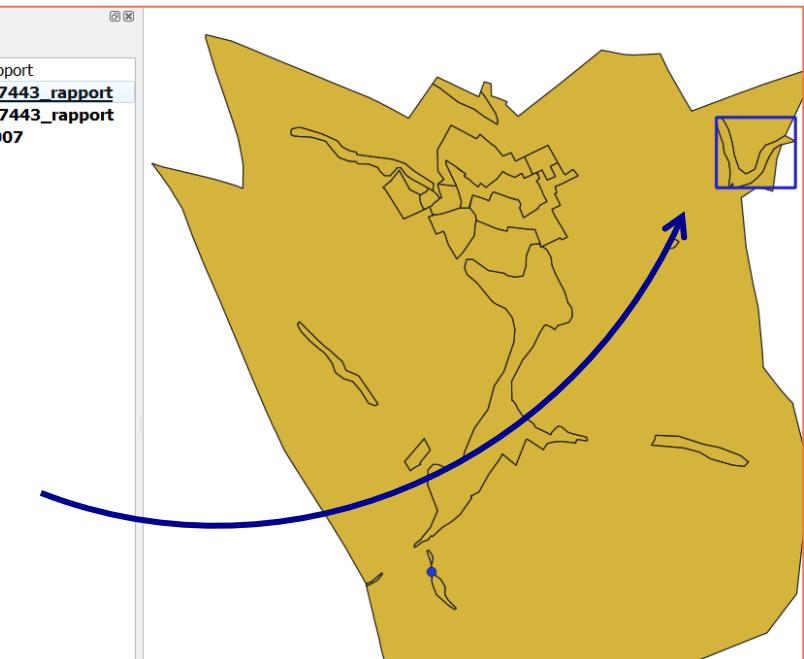
- Pour analyser les erreurs de géométrie, utilisez l'export GeoJSON du rapport de conformité

Vérification du contenu des tables

#	Type	Modèle	Table	Champ	Identifiant	Message	Aide	Couches
1	Erreur	cnig_PLU_2017	Données_géographiques/77443_ZONE.URBA_20171007.dbf	GEOMETRIE	1	La géométrie de l'objet n'est pas topologiquement correcte. Un contour intérieur (trou) ou extérieur s'auto-intersecte ou intersecte un autre contour du même polygone (RING_SELF_INTERSECTION, SELF_INTERSECTION).		<ul style="list-style-type: none">✓ 20240927-191134_DU_77443_rapport✓ 20240927-191134_DU_77443_rapport✓ 20240927-191134_DU_77443_rapport✓ 77443_ZONE.URBA_20171007

- Ouvrez le fichier dans un logiciel SIG
- Localisez plus facilement les erreurs

Objet	Description
20240927-191134_DU_77443_rapport	Point (1)
20240927-191134_DU_77443_rapport	Polygon (11)



Autres ressources utiles pour la production de données

Manuels utilisateurs et vidéos tuto

Guide des outils libres proposé par le CNIG, notamment pour la compression des pièces écrites

Formations en e-learning ouvertes à tous et accessibles en ligne gratuitement

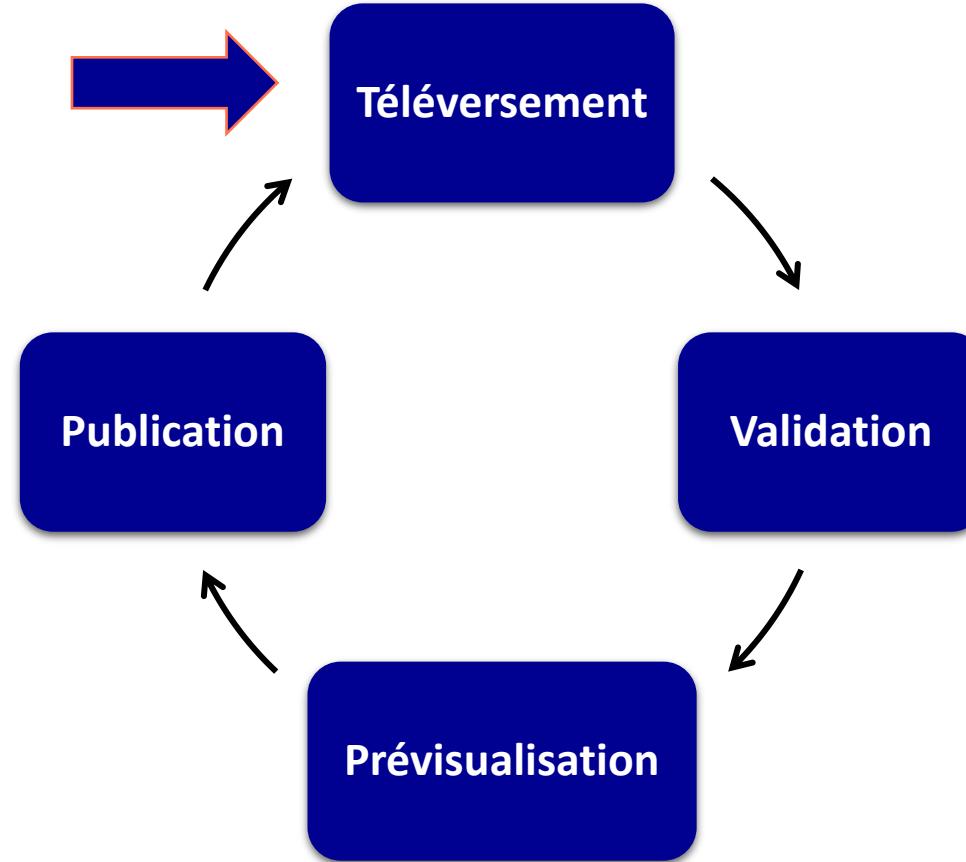
- sur la numérisation et la découverte des outils utiles à la standardisation
- sur la maitrise de la qualité géométrique de vos données :

Si nécessaire, des sessions tutorées payantes sont proposées au catalogue de l'ENSG, l'organisme de formation de l'IGN. Plus d'informations ici

6

Alimentation et mise à jour des données sur le GPU

Processus de publication de données sur le GPU

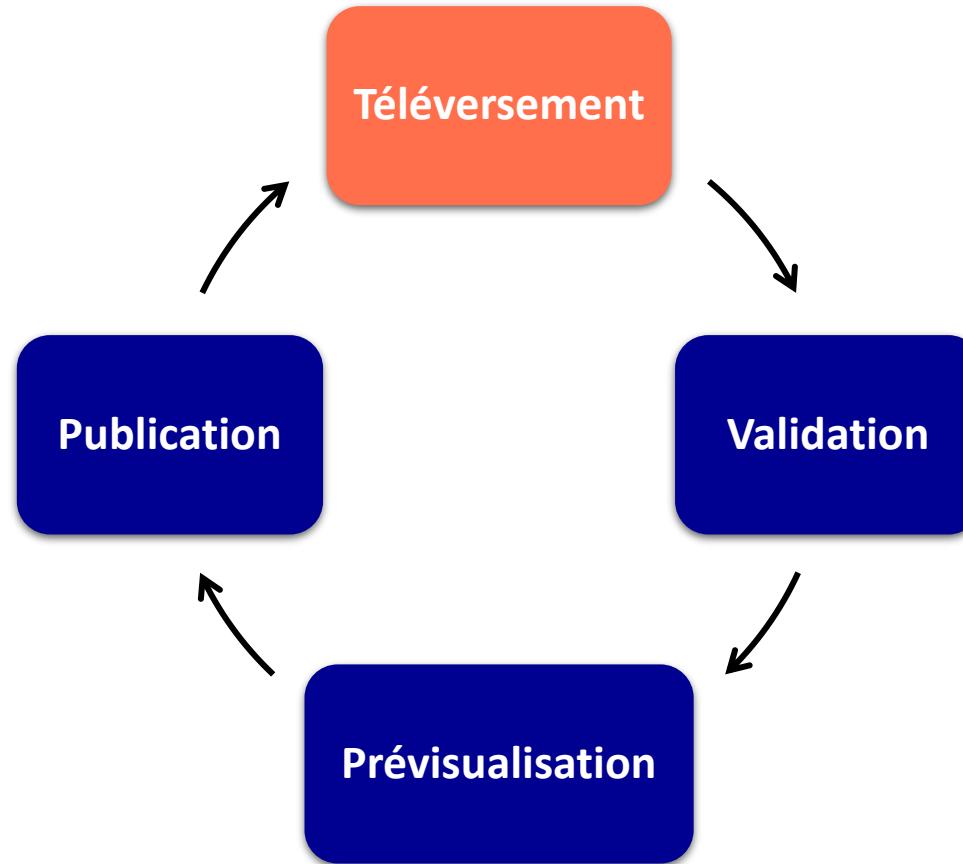


- Chaque publication de données va suivre ces 4 étapes, à commencer par le téléchargement.
- Chaque étape est décrite dans les slides suivantes.
- *L'exemple déroulé ici est une SUP PM7 publiée par un Syndicat (SIREN 200067205) sur une commune (INSEE 50031).*

Téléversement

geoportail-urbanisme

- Action de dépôt des données sur le GPU, réalisée par l'autorité compétente ou par son prestataire en cas de délégation de droits

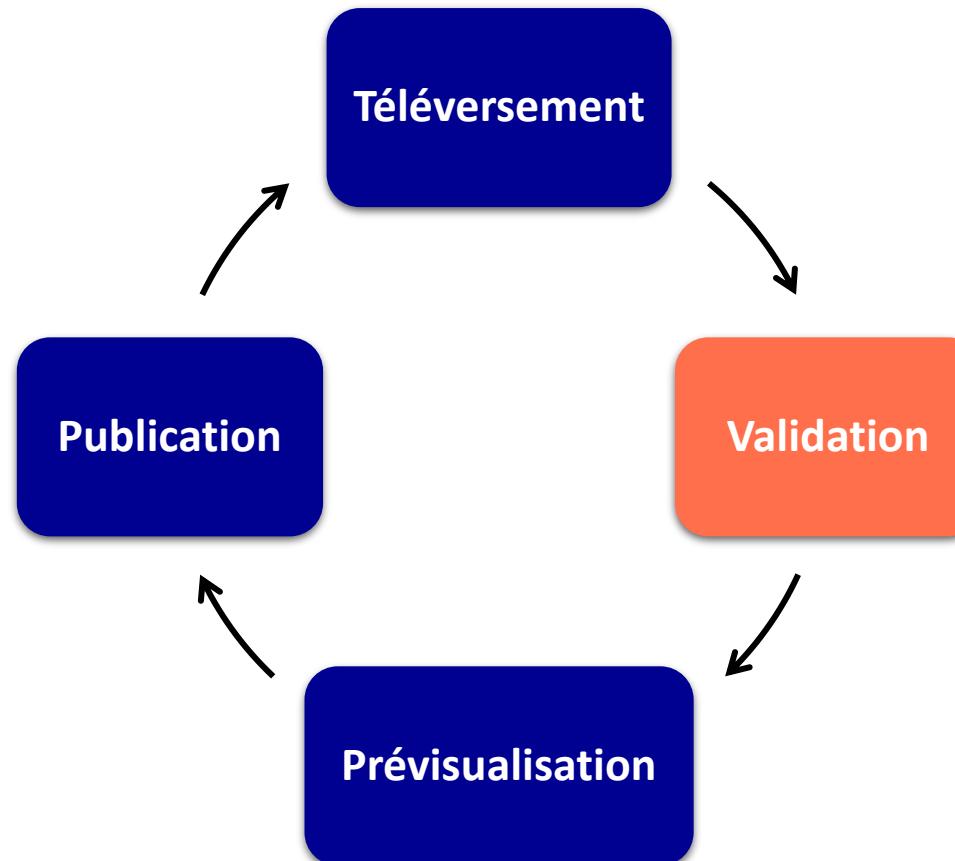


Validation

[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

- Chaque donnée téléversée passera automatiquement par le validateur CNIG, qui confirmera si elle est conforme ou non (dans ce cas : fin du processus, il faudra corriger et retéléverser les données avant toute publication).



1.

Le traitement du fichier suivant est en cours : 200067205_PM7_50031_20240813.zip
Les Documents apparaîtront dans les onglets appropriés une fois ce traitement terminé.

PLU,PLUi,CC,POS	PSMV	SUP	SCoT									
♦ Nom		♦ Auteur	Catégorie	♦ Maillage	♦ Téléversé le	♦ Modifié le	Statut	Rapport				
200067205_PM7_50031_20240813	AC		PM7	BARNEVILLE-CARTERET	18/12/2024 à 19:49	18/12/2024 à 19:49	Non valide					

2.

200067205_PM7_50031_20240813 AC PM7 BARNEVILLE-CARTERET 18/12/2024 à 19:49 18/12/2024 à 19:50 Non valide

=> Corriger les données et refaites le téléchargement

200067205_PM7_50031_20240813 AC PM7 BARNEVILLE-CARTERET 18/12/2024 à 19:52 18/12/2024 à 19:55 A publier

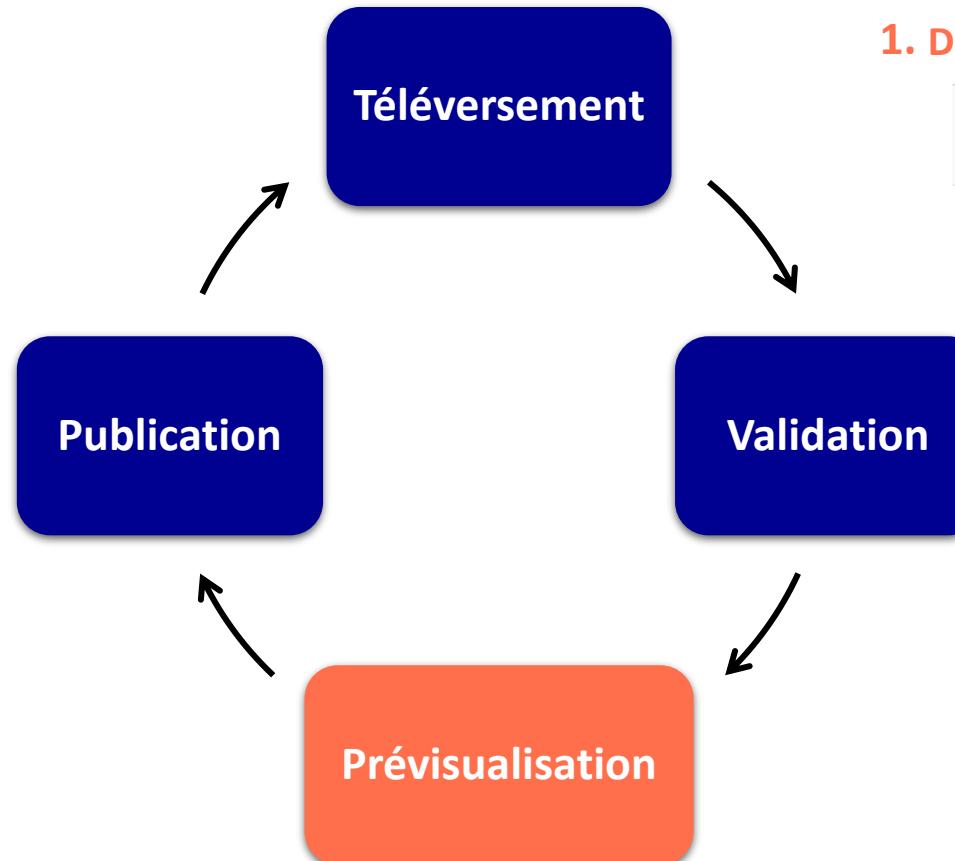
=> Les données sont valides, et vous pouvez passer à la suite

Prévisualisation

[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

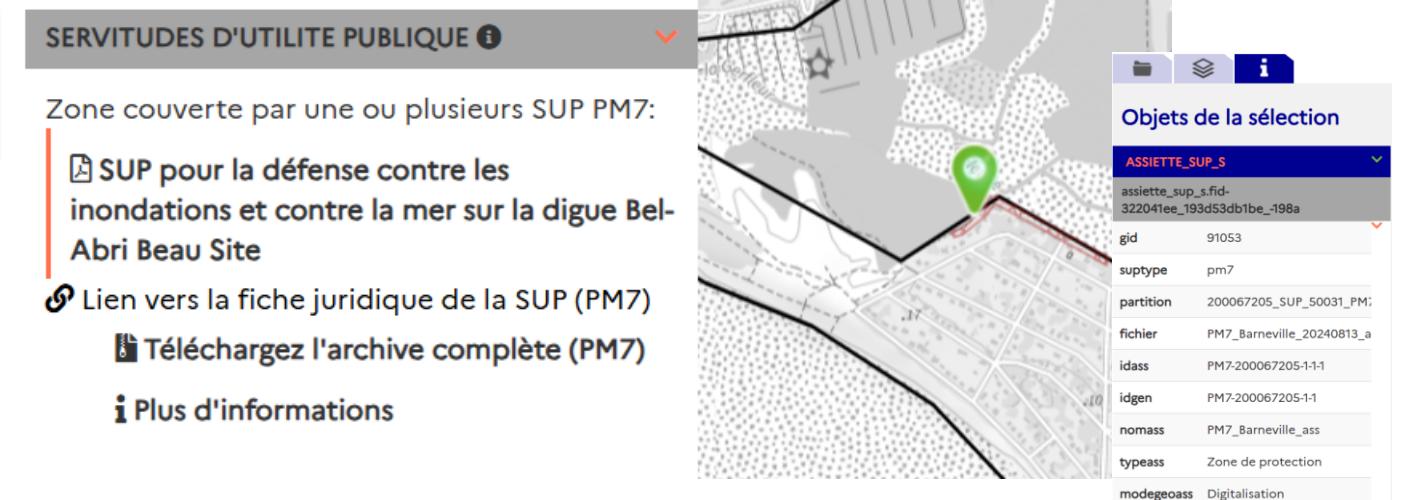
- Si les données sont conformes, vous pourrez demander leur publication. Le GPU vous proposera automatiquement une prévisualisation sur la carte interactive, comme les utilisateurs pourront ensuite les consulter, pour que vous puissiez les vérifier. En cas de délégation de droits, vos prestataires peuvent également accéder à cette prévisualisation en passant



1. Demandez la publication (bouton Publier) ou cliquez sur l'œil pour prévisualiser



2. Vérifiez la géométrie, la légende, les attributs (infos sémantiques) et les métadonnées (source, infos de contact etc.) associés à vos données.



Prévisualisation

geoportail-urbanisme

Utilisation de l'interface cartographique

(*) Ces informations ne sont pas disponibles en prévisualisation, car la donnée n'est pas encore intégrée dans tous les services du GPU.

Extrait des règles applicables =>
sur la parcelle*

Liste des documents publiés =>
sur ce territoire*

Accès à l'acte =>

Accès à la fiche SUP associée => ⚡ Lien vers la fiche juridique de la SUP (PM7)

Zip CNIG complet* => 📁 Téléchargez l'archive complète (PM7)

Métadonnées et contact => ⓘ Plus d'informations

Responsable(s) de la donnée

Organisme : CA du Cotentin
Téléphone : Aucun
Courriel : urbanisme@lecotentin.fr

II Légende de la carte

<= Outil de consultation des attributs

BARNEVILLE-CARTERET (50031)

Parcelle AP 0463

Fiche détaillée à la parcelle

Afficher la page territoire

DOCUMENTS D'URBANISME ⓘ

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ⓘ

Zone couverte par une ou plusieurs SUP PM7:

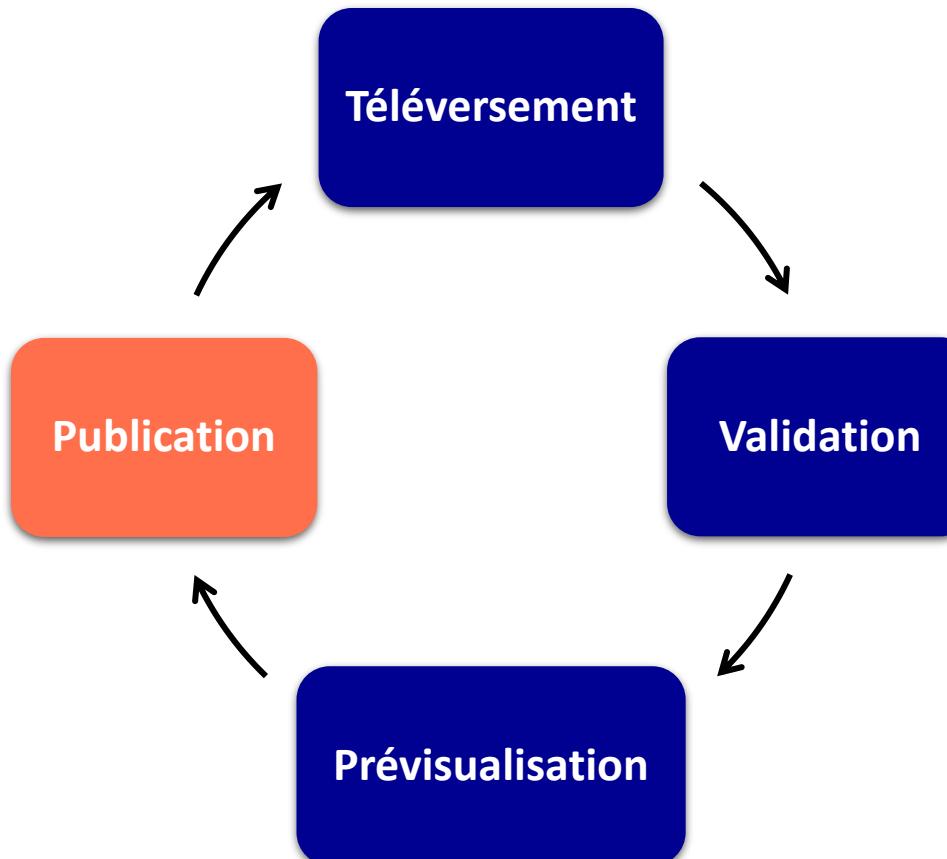
- ⓘ SUP pour la défense contre les inondations et contre la mer sur la digue Bel-Abri Beau Site

Carte interactive : cliquez pour voir apparaître le volet informations à gauche

Publication

geoportail-urbanisme

- Si tout est conforme (validation, prévisualisation), vous pouvez maintenant confirmer la demande de publication. Les données seront alors mises à disposition de tous les utilisateurs du GPU. NB. Des règles de diffusion spécifiques peuvent s'appliquer pour les SUP protégées, voir §7 plus loin.



1.  Publication du document 200067205_PM7_50031_20240813  
2.  PUBLICATION DU DOCUMENT
200067205_PM7_50031_20240813 SUR LE GÉOPORTAIL DE
L'URBANISME
Vous êtes sur le point de publier le document 200067205_SUP_50031_PM7.
3. Etes-vous certain de vouloir mettre en ligne le document téléchargé sur le site du Géoportal de l'urbanisme ? Il sera consultable par tous les visiteurs du site sous la forme que vous venez de consulter.
 Je reconnais avoir pris connaissance des [conditions générales d'utilisation des données du Géoportal de l'urbanisme](#) et les accepte.
4. * Publier le document Immédiatement * Programmer une date de publication pour le document  

Vous noterez qu'il est possible de programmer une date de publication ultérieure, mais cela est généralement plus utile pour les documents d'urbanisme.

Données publiées

- Ce lot de SUP est désormais publié et **consultable par tous les utilisateurs du GPU** (via les outils de recherche, la carte, etc.)
- Depuis votre tableau de bord document, vous avez accès aux **raccourcis de consultation** de ce document.

200067205_PM7_50031_20240813	AC	PM7	BARNEVILLE-CARTERET	18/12/2024 à 19:52	18/12/2024 à 21:36
------------------------------	----	-----	---------------------	--------------------	--------------------



*Vue détaillée de ce lot de SUP (métadonnées, etc.)
Accès à la carte centrée sur ce lot de SUP
Télécharger le zip de ce lot de SUP
Dépublier/Supprimer ce lot*

- En cas d'erreur (fausses informations), vous avez aussi ici la possibilité de **dépublier**, puis de supprimer ce lot de SUP.
- Si une partie des données qu'il contient n'est plus applicable, il faudra plutôt mettre à jour le lot (voir slide suivante), sans le dépublier au préalable.

Mise à jour des données

Evolutions des informations et mises à jour des données

- S'il y a institution d'une nouvelle SUP sur votre territoire : il faut l'ajouter dans les données et republier le lot
- S'il y a modification d'une SUP existante : il faut la modifier dans les données et republier le lot
- S'il y a abrogation d'une SUP existante : il faut la supprimer des données et republier le lot
! si vous n'avez qu'une seule SUP dans ce lot, il faudra dépublier manuellement le dossier publié sur le GPU

Remplacement automatique des données

- Un lot de SUP est identifié par une « partition » : **<id gestionnaire>_<categorie>_<code territoire>_AAMMJJ**
- Un lot versé sur la même partition qu'un lot déjà publié viendra automatiquement le remplacer, il n'est donc **pas nécessaire de les dépublier** pour mettre à jour vos données. C'est même **fortement déconseillé** car les utilisateurs qui consulteront le GPU dans cet intervalle de temps n'y trouveraient alors aucune information sur l'existence de vos SUP.
- Pour limiter le volume de données stockées par le GPU, **une limite de 3 archives conservées a été fixée sur une même partition**. Si vous avez déjà 3 archives sur une partition, l'archive la plus ancienne sera **automatiquement supprimée** lors de la publication du nouveau lot. **!** Vous recevrez alors une notification par mail, avec un lien de téléchargement si toutefois vous souhaitez la conserver de votre côté, 7j avant la suppression effective.

Alimentation automatique – cas des gestionnaires nationaux

- Si vous êtes responsables de la publication de **nombreux lots de SUP** (plus d'une centaine) et que **des mises à jour fréquentes** de ces données sont envisagées (trimestriel minimum), l'option d'alimentation automatique peut vous être utile. Elle vous permet d'alimenter le GPU, en récupérant et en publiant (si vous le souhaitez) automatiquement vos SUP à partir de vos bases de données métier.
- Pour cela, vous devez disposer au sein de votre entité de la capacité à
 - Maintenir **une base de données** recensant l'ensemble de vos données SUP (déjà au standard CNIG ou associée à un traitement de conversion de vos données métier au standard CNIG)
 - **Diffuser ces données via un flux** que le GPU viendra « moissonner », c'est-à-dire interroger fréquemment pour y récupérer les nouvelles données ou données mises à jour depuis son dernier passage
- Ce flux peut être :
 - Un **flux ATOM**, qui diffuse directement les zip de vos lots de SUP au format CNIG
 - Un **flux WFS**, qui diffuse chaque couche de données du standard CNIG (générateurs, assiettes, servitudes, actes, etc) indépendamment (via un GeoServer par exemple), le GPU reconstruira alors le zip automatiquement, en se basant sur les informations de répartition par lot fournies dans vos données.
 - Dans tous les cas, votre flux devra respecter le profil défini pour que le GPU retrouve correctement les informations nécessaires dessus => [documentations disponibles sur la page Manuels](#)

Alimentation automatique – cas des gestionnaires nationaux

- Pour définir une alimentation automatique, il faut :
 - Allez dans votre espace connecté, rubrique Documents, bouton **Alimentation automatique**
 - Choisissez le **type de flux ATOM/WFS** dans les onglets puis le bouton **Alimentation** orange vous permettra d'accéder au formulaire de configuration de la nouvelle alimentation automatique
 - Indiquez ici :
 - Le **nom du flux** (pour votre usage et celui de l'administration nationale, essayez d'être explicites !)
 - L'**URL** permettant d'accéder au flux (sur un point d'entrée direct fournissant les éléments attendus par le GPU)
 - La **fréquence de moissonnage** : quotidien, hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle (moissonnage réalisé en période creuse par défaut)
 - Si vous souhaitez que les SUP récupérées soit **automatiquement publiées**
 - Si vous souhaitez « **sécuriser** » ce moissonnage en vérifiant de votre côté le certificat client du GPU **NB. ce certificat est mis à jour tous les ans et vous devrez donc aussi le mettre à jour dans votre système de contrôle d'accès**

* Nom du flux
Nom du flux

* Adresse du flux
Adresse du flux

* Fréquence de moissonnage
Quotidien

Publier automatiquement les SUP

Moissonner également le mime-type: application/zip (non recommandé)

Utiliser une connexion sécurisée

Valider

Alimentation automatique – cas des gestionnaires nationaux

Modération des flux autorisés

- Si c'est la première fois qu'une alimentation automatique est configurée sur le nom de domaine de votre flux, une **modération sera réalisée avant tout moissonnage par l'équipe d'administration nationale**.
- Des tests de moissonnage pourront également être réalisés sur une plateforme de recette côté IGN, avant de vous autoriser à alimenter directement le GPU.
- Cette phase de test et de modération est transparente pour vous, votre flux sera indiqué « en attente » dans votre interface utilisateur.
- **En cas de détection d'anomalie** (usage abusif de la fonctionnalité, flux non conforme, tests de moissonnage en échec, etc.), l'équipe d'administration prendra contact avec vous par mail, sur l'adresse de contact renseignée dans votre compte utilisateur.

Alimentation automatique – cas des gestionnaires nationaux

- Une fois l'alimentation automatique validée par l'équipe d'administration, un premier moissonnage sera lancé pour récupérer l'ensemble des données disponibles sur votre flux.
- Par la suite, à chaque moissonnage, le GPU regardera **si votre flux a été mis à jour** depuis son dernier passage. Si oui, il récupérera uniquement les **mises à jour c'est-à-dire les données ajoutées ou modifiées**.
- A chaque moissonnage vous recevrez une notification par mail, avec le lien du rapport de moissonnage. Ce rapport est accessible dans l'interface d'alimentation automatique.

Atom						
Nom du service	Statut	Fréquence d'alimentation	Moissonnage nocturne	Dernière alimentation	Dossiers récoltés	Actions
INFOSOL	Moissonné	Quotidien		2025-07-30 17:03	11	  

Date	Message
2025-07-30 à 17:00	MOISSONNAGE DU FLUX : INFOSOL
2025-07-30 à 17:00	Recherche de Documents à partir des entrées du Flux de téléchargement
2025-07-30 à 17:00	LECTURE DE LA PAGE : https://infosols.developpement-durable.gouv.fr/atom/sup/download-feed
2025-07-30 à 17:00	Date d'update = 2025-07-30 01:07
2025-07-30 à 17:00	Lecture d'une nouvelle entrée du Flux de téléchargement
2025-07-30 à 17:00	Titre : Servitude d'Utilité Publique (SUP) de la catégorie PM2 (SSP) - ILE-DE-FRANCE
2025-07-30 à 17:00	Url = https://infosols.developpement-durable.gouv.fr/atom/sup/dataset-feed/120068051_PM2_R11_20250730
2025-07-30 à 17:00	Date d'update : 2025-07-30 01:00
2025-07-30 à 17:00	UrlMD = https://infosols.developpement-durable.gouv.fr/atom/sup/region/I1/metadata
2025-07-30 à 17:00	Lecture des informations de la fiche de métadonnées
2025-07-30 à 17:00	La métadonnée contient au moins un des thèmes INSPIRE attendus
2025-07-30 à 17:00	Recherche du Nom du Document à partir des keywords et de la Date de révision
2025-07-30 à 17:00	Nom du Document = 120068051_PM2_R11_20230405
2025-07-30 à 17:00	Spécification détectée dans les métadonnées = CNIO SUP v2016
2025-07-30 à 17:00	HierarchyLevel détecté dans les métadonnées = dataset
2025-07-30 à 17:00	Lecture du flux de jeux de données : Servitude d'Utilité Publique (SUP) de la catégorie PM2 (SSP) - ILE-DE-FRANCE
2025-07-30 à 17:00	Url = https://infosols.developpement-durable.gouv.fr/atom/sup/dataset-feed/120068051_PM2_R11_20250730
2025-07-30 à 17:00	Contrôle d'une nouvelle entrée du sous flux
2025-07-30 à 17:00	Url de l'archive = https://infosols.developpement-durable.gouv.fr/atom/sup/region/I1_20250730.zip
2025-07-30 à 17:00	Téléchargement de l'archive = https://infosols.developpement-durable.gouv.fr/atom/sup/region/I1_20250730.zip
2025-07-30 à 17:00	Nettoyage des fichiers xml présents dans l'archive et ajout de la fiche de métadonnées récupérée dans le flux
2025-07-30 à 17:00	Création du Document "120068051_PM2_R11_20230405" du flux de jeu de données "Servitude d'Utilité Publique (SUP) de la catégorie PM2 (SSP) - ILE-DE-FRANCE"

Alimentation automatique – cas des gestionnaires nationaux

- Toutes les données récupérées seront automatiquement téléversées et donc validées. La liste des données est indiquée dans le rapport de moissonnage (liens cliquables vers les documents) et vous recevrez une notification par mail pour chaque validation comme pour l'alimentation manuelle.

Rapport de moissonnage du flux : "INFOSOL" du 2025-07-30 à 17:03

Documents moissonnés

- [120068051_PM2_R24_20230405](#) : Servitude d'Utilité Publique (SUP) de la catégorie PM2 - CENTRE-VAL DE LOIRE - 120068051
- [120068051_PM2_R27_20230405](#) : Servitude d'Utilité Publique (SUP) de la catégorie PM2 - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - 120068051
- [120068051_PM2_R28_20230405](#) : Servitude d'Utilité Publique (SUP) de la catégorie PM2 - NORMANDIE - 120068051

- Si elles sont conformes et si vous avez opté pour une **publication automatique**, elles seront publiées sur le GPU sans vous faire intervenir. Vous recevrez tout de même une notification par mail pour chaque publication.
- Si elles ne sont pas conformes, il vous faudra alors corriger les données sur votre flux, et elles seront téléversées à nouveau lors du moissonnage suivant.
- *NB. En cas d'échec technique lors du téléchargement ou de la publication, une intervention de suppression manuelle pourrait toutefois être nécessaire, car le GPU bloquera les téléchargements suivants tant que le document en échec existera.*

7

Consultation des données SUP sur le GPU

Les raccourcis de l'autorité compétente

- En tant que responsable d'une donnée, vous disposez des **raccourcis suivants depuis votre espace Documents** pour accéder à vos données.
 - Utilisez les outils de filtre pour retrouver plus facilement vos documents
 - Utilisez les raccourcis disponibles sur chaque lot de SUP pour accéder :
 - à sa fiche technique et à ses métadonnées
 - à la cartographie, centré sur le territoire associé *! Les données elles-mêmes ne seront parfois pas visibles à cette échelle, pensez à zoomer !*
 - au téléchargement du ZIP de ce lot
- Les outils décrits dans les slides suivantes sont accessibles à tous les utilisateurs du GPU. Ils leur permettent de **consulter vos données**, mais peuvent aussi vous être utiles pour **consulter les données des autres producteurs**.

Filtrer les documents

Téléversé par	Téléversé par	Emprise	Rechercher un maillage
Autorité compétente	Nom de l'autorité compétente	Téléversé après le	(jj/mm/aaaa)
Catégorie(s)		Identifiant de gestionnaire	Identifiant de gestionnaire

+ Ajouter

172014607_AC4_077_20250222_ac	AC4	SEINE-ET-MARNE	22/02/2025 à 04:00	24/04/2025 à 13:40	Publié	
-------------------------------	-----	----------------	--------------------	--------------------	--------	--

à sa fiche technique et à ses métadonnées

à la cartographie, centré sur le territoire associé *! Les données elles-mêmes ne seront parfois pas visibles à cette échelle, pensez à zoomer !*

au téléchargement du ZIP de ce lot



[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

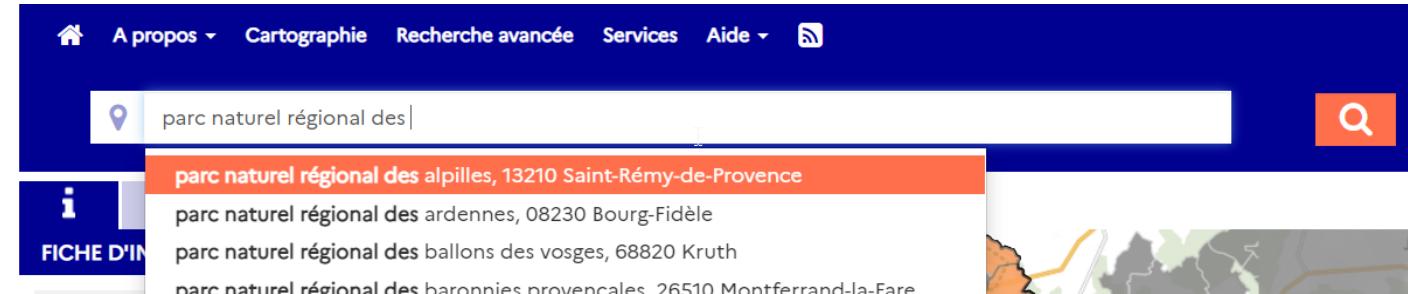
Outils de recherche

Plusieurs modes de recherche, pour s'adapter à vos besoins

- Recherche géographique

=> *Utile si vous voulez consulter les règles d'urbanisme sur la carte*

- **par adresse**



- **par numéro de parcelle**





[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

Outils de recherche

■ Recherche d'un document : par emprise géographique

=> Utile si vous cherchez les documents sur une zone géographique sans forcément savoir quels documents existent (communal ou intercommunal par ex.) et voulez pouvoir ensuite les consulter sur la carte avant de les télécharger

■ Recherche d'un document : par maillage administratif

=> Utile si vous cherchez les documents référencés sur ce territoire uniquement, et voulez télécharger rapidement le ZIP CNIG complet

En 2026, le GPU évoluera pour simplifier vos usages de ces outils !

RECHERCHE AVANÇEE



Le moteur de recherche ci-dessous vous permet de rechercher des documents d'urbanisme ou des servitudes d'utilité publique sur la base des documents publiés sur le Géoportal de l'Urbanisme. Les informations descriptives de la données sont accessibles en cliquant sur l'icône ⓘ, les données sont quant à elles directement visualisables et téléchargeables en cliquant sur les icônes ⓘ et ⬇.

Titre

Type de document

Territoire

Organisme producteur (*)
 [+ Ajouter](#)

[Rechercher](#)

(*) : champ issu des métadonnées, dont la qualité de remplissage est de la responsabilité des organismes producteurs de la ressource

SERVICE DE TÉLÉCHARGEMENT SIMPLE DU GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

Ce flux permet de lister les documents présents sur le Géoportal de l'Urbanisme. Chaque entrée correspond à un document et pointe vers un sous flux permettant le téléchargement direct du document.

Filtrer les documents

Territoire :

Publié depuis le :

Type de document :

[Filtrer](#)

Affichage de 1 - 1 sur 1



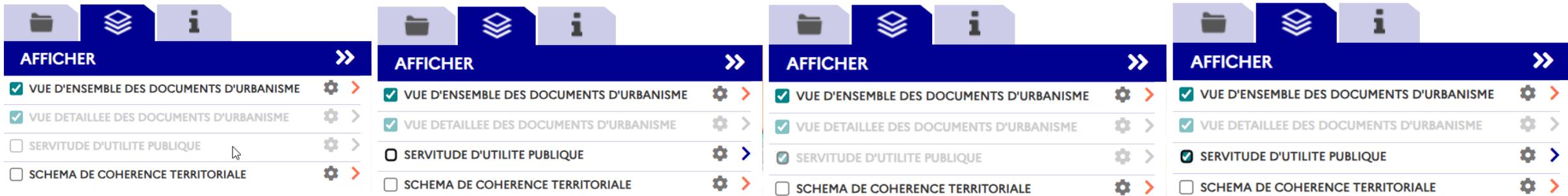
[S'abonner aux alertes de publication \(avec filtres si sélectionnés\)](#)

[Plan Local d'Urbanisme \(PLU\) de la commune de SAINT-REMY-DE-PROVENCE](#)

Publié le 02/06/2020-11:32

Consulter les SUP sur la cartographie

- Les données du GPU sont très riches (couverture, zonages, prescriptions, périmètres d'information des documents d'urbanisme; périmètres des SCoT, assiettes des SUP) et **les cartes complètes sont donc complexes à lire si l'on représente toutes les informations en même temps.**
- Pour simplifier votre consultation, les informations affichées sur la carte dépendent
 - des couches que vous avez choisi d'afficher ou non : **assurez-vous d'avoir bien cocher la couche SUP !**
 - de l'échelle d'affichage : les SUP ne s'affichent qu'à moyenne échelle (voire à certaines échelles très précises pour les SUP protégées) : **assurez-vous que la couche SUP n'est pas grisée, zoomez sinon !**



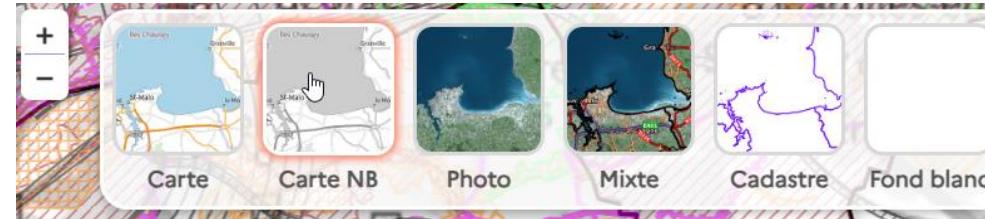


[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

Consulter les SUP sur la cartographie

- Pour améliorer encore la lisibilité, n'hésitez pas à **décocher les autres couches** liées aux docs d'urbanisme et à **choisir un fond de carte adapté** : le noir & blanc vous aidera à localiser les SUP !



- La **légende par catégorie (voire par type d'assiette)** de SUP est également consultable dans ce gestionnaire de couches, en déroulant l'arborescence des couches (basée sur la nomenclature officielle des SUP).



- Vous pouvez aussi jouer sur la transparence de chaque couche avec l'icone « roue dentée »





[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

Fiche informations

- Lorsque vous cliquez sur la carte
 - La **commune** (contour noir), la **parcelle** (surbrillance rouge) et le **point cliqué** (pastille verte) s'affichent
 - Les règles d'urbanisme applicables au point cliqué s'affichent dans le volet à gauche de l'écran, appelé « **fiche informations** ». **Utilisez les boutons fournis pour consulter ces règles à la parcelle ou les documents applicables à la commune !**
 - Pour les SUP, on retrouve : (1) son nom et **le lien vers le ou les actes PDF associés**, (2) le lien vers la fiche SUP de cette catégorie, (3) le **zip CNIG complet**, (4) les métadonnées (source, **contact**, etc) de ce lot de SUP
 - *NB. Vous ne verrez ces informations que si la couche SUP est bien activée dans le gestionnaire de SUP ! Et vous pourrez voir ici la présence de SUP protégées non visibles sur la carte, dans le cas où celle-ci serait affichée à une échelle non autorisée.*

SOISY-SUR-SEINE (91600)



Parcelle 0A 0013

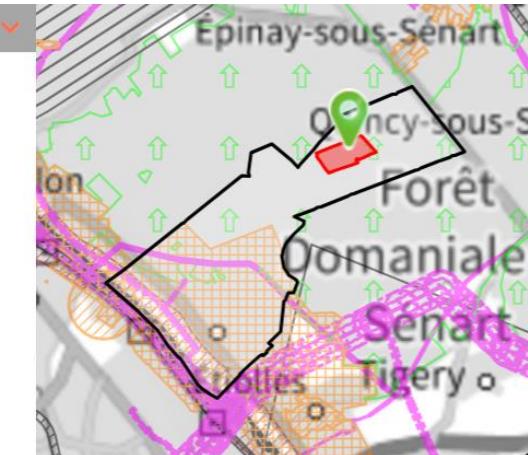
[Fiche détaillée à la parcelle](#)

[Afficher la page territoire](#)

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Zone couverte par une ou plusieurs SUP A7:

- 1 Servitude relative aux forêts dites de protection
- 2 Lien vers la fiche juridique de la SUP (A7)
- 3 Téléchargez l'archive complète (A7)
- 4 Plus d'informations





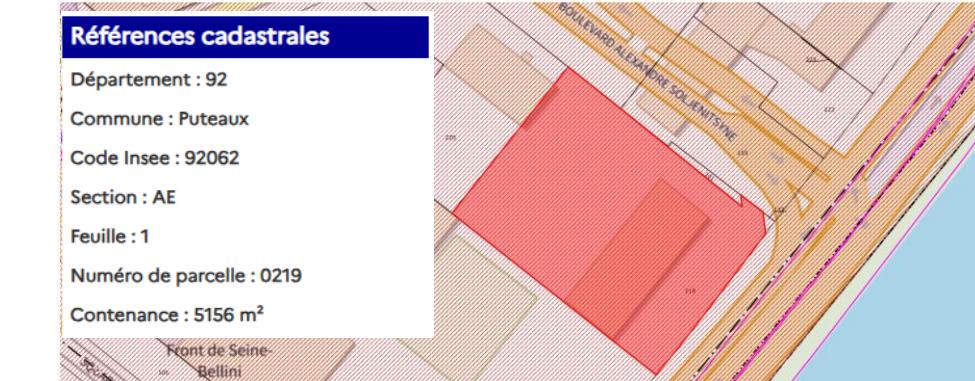
[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

Fiche à la parcelle

- La fiche à la parcelle extrait **toutes les règles d'urbanisme connues par le GPU sur cette parcelle.**
- Elle fournit une **carte centrée** sur cette parcelle, et ses **références cadastrales**.
- On trouve aussi la **légende filtrée** sur les règles présentes, où vous pouvez décocher les informations relatives aux documents d'urbanisme **pour ne voir que les SUP sur la carte.**
- Cette fiche parcelle peut être **imprimée**, avec ou sans la légende.

FICHE INFORMATION DÉTAILLÉE D'UNE PARCELLE



Légende

VUE DETAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME VUE DETAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage(s)

Parcelle classée UAb
Zone urbaine générale à vocation principale d'habitat - Une partie du Front de Seine, un partie des Rosiers et le secteur d'activités de Présensé

La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

Qualité urbaine et architecturale

Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
Marge de recullement - 10m

Hauteur maximale
Hauteur maximale - 85 NGF

null

Autre : mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser
Périmètre dans lequel est imposé un pourcentage de 65% en nombre de logements de 3 pièces et plus au minimum (article L123-1-5-II-3 du CU)

SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (I1)

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques (I3)

Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP (PMP)

Servitudes aéronautiques de dégagement (civile) (TS)

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

SCOT METROPOLE DU GRAND PARIS

[Imprimer](#)



[Consulter la vidéo tutoriel !](#)

geoportail-urbanisme

Fiche par territoire

- La fiche par territoire liste **tous les documents applicables** sur cette commune ou intercommunalité.
- Pour les SUP, la liste est à considérer avec précaution : pour le moment un lot de SUP départemental y apparaitra même s'il ne contient aucune SUP précisément sur cette commune.

PAGE TERRITOIRE DE 92062 PUTEAUX

[Documents](#) [Procédures](#)

Documents d'Urbanisme

Nom	Date de mise à jour
92062_PLU_20231207 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PUTEAUX	03/01/2024 à 10:37:41

Servitudes d'Utilité Publique

Nom	Date de mise à jour
SERVITUDES RELATIVES AUX MONUMENTS HISTORIQUES (IMMEUBLES CLASSÉS ET INSCRITS, ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES) (SUP AC1)	23/07/2025 à 01:50:20
SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR DES SITES ET SOLS POLLUÉS, DE STOCKAGE DE DÉCHETS OU D'ANCIENNES CARRIÈRES (SUP PM2)	22/07/2025 à 23:45:09
SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR) (SUP AC4)	22/07/2025 à 23:41:11



[Voir le maillage](#) [Nouvelle recherche](#)

Outil statistiques

- L'avancement de la publication sur le GPU peut être consulté depuis **l'outil Statistiques de versement**.
- L'outil Statistiques de versement permet de consulter **l'avancement de la publication** sur le GPU, par type de document et par territoire. Il est possible **d'exporter** ces résultats au format PDF.
- Concernant les SUP :
 - Les statistiques sont exprimées en **nombre d'actes** publiés par catégorie de SUP, au niveau national.
 - Le mode de versement et l'emprise des SUP rend la ventilation par région/département difficile. Ces statistiques sont donc pour le moment disponibles uniquement **sur l'ensemble du territoire**.
 - *Des statistiques plus précises arriveront bientôt !*



Nombre d'actes de SUP publiés	86461 Actes
Répartition par catégorie de SUP :	
A10	1 actes
A2	10 actes
A3	7 actes

 [Imprimer](#)

STATISTIQUES

[France entière](#)

[Par région](#)

[Par département](#)

Services de diffusion du GPU

geoportail-urbanisme

- Le GPU met à disposition des services en réseau, et permet d'automatiser l'interrogation ou le téléchargement de ses données, voire de les intégrer dans des services tiers, etc. *Exemple d'usages :*
 - Intégration des cartes du GPU dans un logiciel SIG ou un site tiers grâce aux **flux de consultation WMS** (raster)
 - Téléchargement local des données du GPU sur une zone inférieure au département, à partir du **flux de téléchargement WFS** (vecteur), et en appliquant les **fichiers de style SLD** mis à disposition
 - Téléchargement massif de l'ensemble des données du GPU (France entière) à partir des **exports hebdomadaires** **Nouvelle fonctionnalité d'extraction personnalisée à venir fin 2025 !**
 - Abonnement aux publications sur le GPU et récupération des ZIP CNIG via le **flux ATOM**
 - Interrogation des documents d'urbanisme et des procédures publiés sur le GPU pour accompagner les collectivités, à partir des **API Documents et Procédures** du GPU
 - Interrogation des règles d'urbanisme du GPU pour aider les pétitionnaires remplissant une demande de permis de construire, à partir de l'**API Carto module Urbanisme**
- Toutes les informations sont disponibles dans le [menu Services](#)

Consultation des SUP soumises à restrictions de diffusion

Restrictions de téléchargement

- Sur le site du GPU
 - les assiettes des SUP sont visibles sur la carte
 - la SUP ressort dans les résultats lorsque l'on clique sur la carte interactive ou lors d'une recherche à la parcelle
 - les actes PDF associés sont alors consultables
 - **l'archive CNIG (données géographiques + actes) n'est pas accessible (pour aucun utilisateur quel que soit son statut)**
- Sur les géoservices exposant les données du GPU
 - les assiettes des SUP sont visibles sur les flux de consultation WMS (raster)
 - **les données vecteurs ne sont pas diffusées via les flux de téléchargement WFS (vecteur) ou l'API Carto module Urbanisme**

Consultation des SUP soumises à restrictions de diffusion

Restrictions de visualisation

- Sur le GPU
 - Les assiettes des SUP sont visibles sur la carte, **mais uniquement sur la plage d'échelles autorisée**
 - La SUP ressort dans les résultats lorsque l'on clique sur la carte en fiche informations
 - La SUP ressort lors d'une recherche à la parcelle
- Sur les géoservices exposant les données du GPU
 - Les assiettes de SUP sont visibles sur les flux de consultation WMS (raster), **uniquement sur la plage d'échelles autorisée**

Consultation des SUP protégées

[Voir les restrictions existantes](#)

Catégorie	Type de SUP	Visualisation restreinte
T5	Aéronautique de dégagement civile	Non visible si l'on zoome au-delà du 1:25k
I1	Canalisations de matières dangereuses	Non visible si l'on zoome au-delà du 1:25k
I3	Canalisation de transports de gaz	Non visible si l'on zoome au-delà du 1:25k
AS1	Points de captage d'eau	-
AR1-AR2	Champs de vue et postes électro-sémaphoriques Ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime	Non visible si l'on dézoomé au-delà du 1:50k
AR3	Polygones d'isolement des magasins à poudre	Non visible si l'on dézoomé au-delà du 1:50k
AR5	Autres installations de défense	Non visible si l'on dézoomé au-delà du 1:25k
PT1-PT2	Centres radioélectriques (défense nationale, sécurité publique) Centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Non visible si l'on zoome au-delà du 1:25k

Consultation des SUP protégées

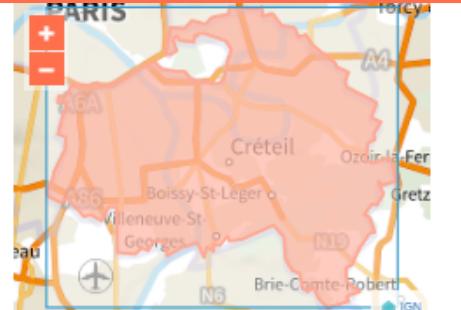
Comment obtenir les données ?

- Contactez le gestionnaire de la SUP

Evolution du GPU : fonctionnalité à venir permettant d'extraire la liste des SUP concernant une commune, y compris les SUP protégées.

120064019_T5_094_20240610

Détail des informations pour les données: "Servitude d'Utilité Publique (SUP) de la catégorie T5 - VAL-DE-MARNE - 120064019"



PARIS

IGN

Vue détaillée | Métadonnées | Pièces écrites | **Contact** | Procédures en cours

CONTACTS

Responsable(s) de la donnée	Organisme : Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) / Centre Géomatique Téléphone : 0442337775 Courriel : snia-geomatique-bf@aviation-civile.gouv.fr
Contact(s) sur la fiche descriptive	Organisme : Aucun Téléphone : Aucun Courriel : Direction.snia@aviation-civile.gouv.fr

8

Assistance utilisateurs

Ressources utiles

- Retrouvez tous les **manuels utilisateurs et vidéos tutoriel** du GPU dans la rubrique dédiée
- Retrouvez les **infos dédiées au sujet des SUP** dans la rubrique dédiée
- Une **FAQ** est aussi disponible ici



geoportail-urbanisme

MANUELS ET VIDÉOS

LES MANUELS UTILISATEURS

Créé le Mercredi 13 Mai 2020 à 11h32
Modifié le Lundi 03 Février 2025 à 16h00

Consultez le manuel utilisateur adapté à votre profil :

PARTICULIER >> Grand public, sans connexion

PROFESSIONNEL >> Bureau d'étude, agence d'urbanisme

AUTORITÉ COMPÉTENTE >> Collectivités, gestionnaires de SUP

ADMINISTRATEUR LOCAL >> DDT, DEAL, DREAL

FAQ

- Manuels et vidéos
- Formations
- Contacts et liens utiles
- Assistance
- Glossaire



geoportail-urbanisme

SERVICES

Présentation du GPU

Suivi de procédures

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Historique des évolutions du GPU

Informations techniques

BLIQUE (SUP)

Cadre Réglementaire Actualités Publication Visualisation Fiches Documentation

Formation destinée aux autorités compétentes

- Formation en e-learning avec sessions synchrones avec des référents GPU, [accessibles via le CNFPT](#)
- Cette formation est destinée aux **collectivités et autres acteurs autorités compétentes**, couvrant les sujets :
 - du cadre réglementaire
 - de la numérisation et standardisation des données
 - de l'alimentation du GPU
 - de l'utilisation et de la consultation du GPU

Questions / remontées en lien avec le standard SUP

- Contactez directement le GT DDU en charge de la maintenance évolutive du standard CNIG SUP
 - (recommandé) En déposant une issue [sur le Github dédié](#)
 - ou via le [forum Georezo DDU](#)

Contact des référents locaux GPU

Sollicitez d'abord votre
Administrateur Local !

- Retrouvez les adresses mails génériques de vos référents locaux dans la rubrique [Contacts et liens utiles](#)



The screenshot shows the 'CONTACTS ET LIENS UTILES' page of the geoportail-urbanisme website. The page title is 'COMMENT CONTACTER LES ADMINISTRATEURS LOCAUX'. It includes a sidebar with links to 'FAQ', 'Manuels et vidéos', 'Formations', 'Contacts et liens utiles' (which is highlighted in blue), 'Assistance', and 'Glossaire'. The main content area provides contact information for local administrators across various regions and territories, including Paris, the Outre-mer, and regions. For example, for Paris, it lists 'utea75-geoportail-urbanisme(at)developpement-durable.gouv.fr' through 'utea94-geoportail-urbanisme(at)developpement-durable.gouv.fr'. For the Outre-mer, it lists 'deal-guadeloupe-geoportail-urbanisme(at)developpement-durable.gouv.fr' through 'deal-976-geoportail-urbanisme.sddt.deal-mayotte(at)developpement-durable.gouv.fr'. For regions, it lists 'ddt-geoportail-urbanisme(at)votre-département.gouv.fr' through 'ddtm-geoportail-urbanisme(at)votre-département.gouv.fr'. The page also includes a note about the administration of 'Autorités compétentes' and the distribution of project information.

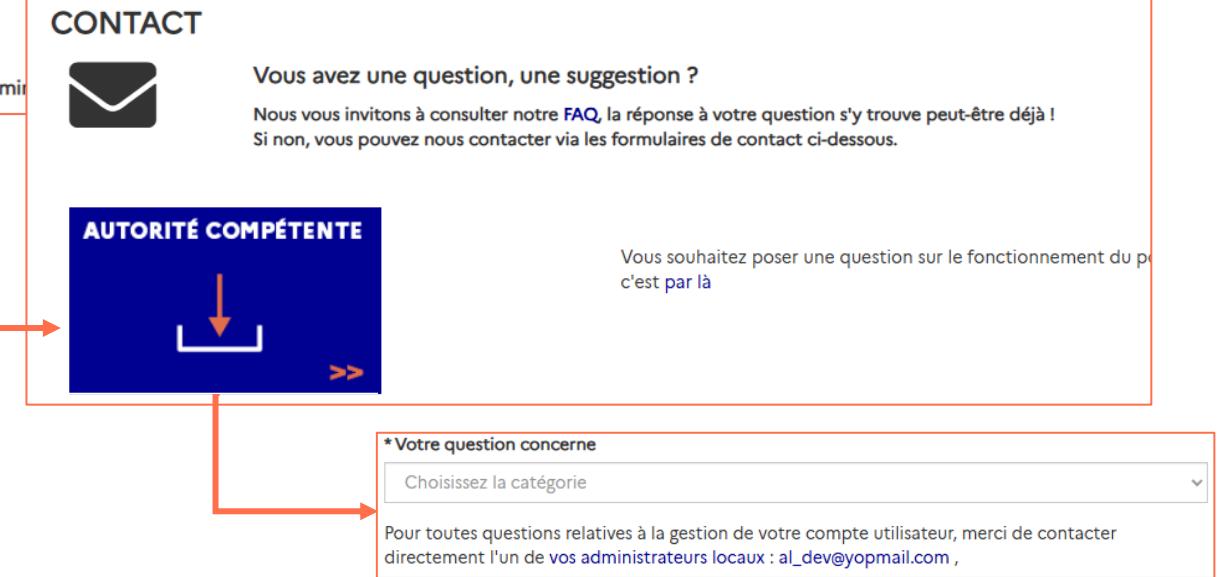
Assistance technique GPU

Sollicitez d'abord votre
Administrateur Local !



The screenshot shows the geoportail-urbanisme website. At the top, there is a navigation bar with links for 'A propos', 'Cartographie', 'Recherche avancée', 'Services', 'Aide', 'Statistiques', 'Administration', and a search icon. Below the navigation bar, a breadcrumb trail shows 'Accueil > Modèles de document > cnig_SUP_PM7_2016'. The main content area is titled 'Organisation des fichiers' and lists files by 'Nom' and 'Type'. On the right side of the page, there is a sidebar with links for 'FAQ', 'Manuels et vidéos', 'Formations', 'Contacts et liens utiles', 'Assistance', and 'Glossaire'. A red box highlights the 'CONTACT' section, which includes an envelope icon and a link to 'AUTORITÉ COMPÉTENTE'.

- Retrouvez les adresses mails de vos référents locaux dans votre [formulaire d'assistance](#)



The screenshot shows the 'CONTACT' section of the website. It features an envelope icon and a link to 'AUTORITÉ COMPÉTENTE'. Below this, there is a text box asking if the user has a question or suggestion, with a note that the answer might be found in the FAQ. A red box highlights the 'AUTORITÉ COMPÉTENTE' link. At the bottom, there is a form for asking a question, with a dropdown menu for 'Choisissez la catégorie' and a note about contacting local administrators for user account issues. A red box highlights the 'Choisissez la catégorie' dropdown.

Vous avez une question, une suggestion ?
Nous vous invitons à consulter notre [FAQ](#), la réponse à votre question s'y trouve peut-être déjà !
Si non, vous pouvez nous contacter via les formulaires de contact ci-dessous.

Vous souhaitez poser une question sur le fonctionnement du p
c'est par là

*Votre question concerne

Choisissez la catégorie

Pour toutes questions relatives à la gestion de votre compte utilisateur, merci de contacter directement l'un de vos administrateurs locaux : al_dev@yopmail.com ,

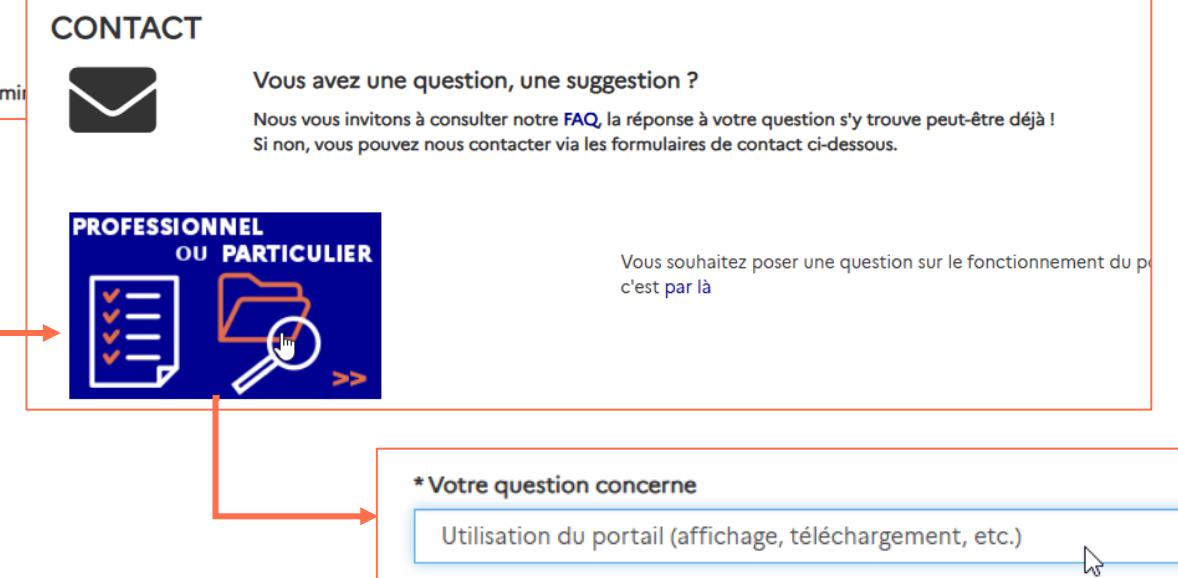
Assistance technique GPU

Sollicitez d'abord votre
Administrateur Local !



The screenshot shows the 'geoportail-urbanisme' website. At the top, there is a navigation bar with links for 'A propos', 'Cartographie', 'Recherche avancée', 'Services', 'Aide', 'Statistiques', 'Administration', and a 'FAQ' link. Below the navigation bar, there is a breadcrumb navigation: 'Accueil > Modèles de document > cnig_SUP_PM7_2016'. The main content area is titled 'Organisation des fichiers' and shows a table with columns 'Nom' and 'Type'. A red box highlights the 'CONTACT' section in the sidebar, which includes links for 'FAQ', 'Manuels et vidéos', 'Formations', 'Contacts et liens utiles', 'Assistance', and 'Glossaire'. A red arrow points from the 'CONTACT' section on the left to the 'PROFESSIONNEL OU PARTICULIER' section on the right.

- En cas de blocage via votre administrateur local, ou d'accès au formulaire d'assistance en tant qu'AC, vous pouvez utiliser l'entrée accessible à tous pour remonter vos difficultés au support national



The screenshot shows the 'CONTACT' section. It features a large 'CONTACT' button with an envelope icon. Below it is a section titled 'PROFESSIONNEL OU PARTICULIER' with icons of a checklist, a folder, and a magnifying glass. A red arrow points from the 'PROFESSIONNEL OU PARTICULIER' section to the 'Votre question concerne' input field. Another red arrow points from the 'Votre question concerne' input field to the 'Utilisation du portail (affichage, téléchargement, etc.)' sub-input field. The input fields are outlined in red.

Vous avez une question, une suggestion ?
Nous vous invitons à consulter notre [FAQ](#), la réponse à votre question s'y trouve peut-être déjà !
Si non, vous pouvez nous contacter via les formulaires de contact ci-dessous.

Vous souhaitez poser une question sur le fonctionnement du portail ?
c'est par là

*Votre question concerne

Utilisation du portail (affichage, téléchargement, etc.)

9

Glossaire

Acronymes

geoportail-urbanisme

AC : autorité compétente

AD'AU : application pour l'assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme

ADS : autorisation du droit des sols

AL : administrateur local

AN : administrateur national

CC : Carte communale

CNIG : Conseil National de l'Information Géolocalisée

DDT : Direction départementale des territoires

DHUP : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

DREAL : Direction régionale de l'eau, de l'aménagement et du logement

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ERRIAL : application permettant de sortir l'état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires

GPU : Géoportail de l'urbanisme

GT CNIG DDU : Groupe de travail du CNIG dédié à la dématérialisation des documents d'urbanisme

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

PSMV : Plan de sauvegarde et de mise en valeur

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SIG : Système d'information géographique (dont Qgis, Arcgis et Mapinfo sont des exemples de logiciels)

SG3 : sous-groupe de travail du CNIG dédié aux SUP

SIREN : Système d'Identification du Répertoire des ENtreprises

SUP : Servitude d'utilité publique

UP4 : bureau métier en charge de la législation à la DHUP

WFS : Web Feature Service

geoportail-urbanisme

Acte	42, 45, 46	Délégation de droits	28, 37	Générateur de métadonnées	62, 63	Recherche	90, 91
Administrateur local	11, 28, 29, 107	Dépublication	81, 82	Gestionnaire	28, 30, 42	Règlement SUP	57
Administrateur national	28, 33	Données géographiques	43, 47 à 50	GT CNIG	39, 106	Règles de validation	70
Alimentation	28	Données tabulaires	51	Identifiants	53 à 55	Remplacement automatique	82
Alimentation automatique	83 à 87	Droits de publication	28, 35	Lot géographique	44, 82	Restrictions	25, 26, 50, 99 à 102
Annexion	21, 24	Espace documents	76 à 81, 89	Maillage	30, 31, 35	Servitude	42
Arborescence	43	Fiche information	94	Manuels utilisateurs	73, 104	Statistiques	97
Archive	82	Fiche parcelle	95	Métadonnées	43, 58, 59	Standard	39 à 59
Assiette	42, 47	Fiche territoire	96	Mise à jour	82	Téléchargement	98
Assistance	104 à 109	Fiches SUP	25, 47	Modération des flux	85	Téléversement	76
Autorité compétente	28, 29	Fichiers de style	98	Moissonnage	84 à 87	Validateur	64 à 66
Cadre réglementaire	20 à 26	Formations	11, 73, 105	Prestataire	28	Validation	77
Cartographie	92 à 94	Flux	83, 84, 98	Prévisualisation	78	Version standard	41
Catégorie	20, 29, 32	Gabarits	48, 51, 61	Protégées	26, 50, 99 à 102		
Compte utilisateur	30 à 36	Géométrie fictive	50	Publication	22 à 23, 28, 75, 80		
Consultation	88 à 102	Géoportail de l'urbanisme	13 à 17, 20	Rapport de conformité	67 à 72		
Contrôle de géométrie	71, 72	Générateur	42, 47	Rapport de moissonnage	86, 87	Terme	slides référence